

SCHEMA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE LIBANAIS

PHASE 3

PLAN PROGRAMME

TABLE DES MATIERES

Introduction : La place du Plan Programme dans la stratégie d'aménagement du territoire

CHAPITRE I : Aménagement du territoire et dépenses d'investissement

CHAPITRE II : Observations générales sur les politiques d'investissement

- II.1. La justification des projets publics
- II.2. Les mécanismes qui régissent les choix de dépenses pour les services collectifs
- II.3. Les effets économiques des dépenses publiques d'investissement au Liban
- II.4. L'appréhension comptable des investissements publics
- II.5. Investissements publics et externalités
- II.6. Articulation entre offre publique et offre privée
- II.7. Limites du présent exercice de programmation

CHAPITRE III : Méthode et critères de sélection des projets

- III.1. La contrainte financière
- III.2. L'organisation des listes de projets

- III.3. Les critères de détermination de la répartition sectorielle et de sélection des projets
- III.4. La détermination de la répartition sectorielle
- III.5. La selection des projets par secteur

CHAPITRE IV : Liste des projets et des actions retenues dans le Plan Programme

ANNEXE 1 : Projets non retenus

LISTE DES TABLEAUX

Introduction

La place du Plan Programme dans la stratégie d'aménagement du territoire

L'élaboration du Schéma d'aménagement du territoire libanais pour la période 2004 – 2030 est accompagnée de la formulation de propositions d'actions et de projets à réaliser à court et moyen terme pour concrétiser les options du Schéma.

Ces propositions sont de deux natures :

- D'une part, une description de ce que devrait être « la première phase de réalisation du SDATL », à court et moyen termes, avec des propositions qui portent aussi bien sur des projets structurants à réaliser que sur des mesures d'ordre réglementaire ou institutionnel. Cette approche est consignée dans le dernier chapitre du rapport principal du SDATL.
- D'autre part, la proposition d'un « Plan programme » quinquennal (2004-2008) sur le modèle des Plans quinquennaux d'investissement du CDR : cette approche est destinée au très court terme ; elle s'intéresse aux projets nécessitant un financement ; elle tient compte des opérations engagées. Ce Plan programme est consigné dans le présent rapport.

Le Plan programme présenté ici comprend ceux des projets figurant dans les plans gouvernementaux qui s'harmonisent avec la stratégie de développement du SDATL, auxquels sont ajoutés des projets et travaux supplémentaires ne figurant pas dans les plans gouvernementaux mais qui sont nécessaires à la concrétisation de la stratégie de développement.

I AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les orientations du Schéma d'aménagement du territoire libanais (SDATL) ont été clairement énumérées dans le rapport principal. Il s'agit ici de les rappeler dans une forme qui permet de mieux percevoir leur articulation avec la politique publique d'équipement et de mieux mettre en valeur la dimension spatiale de cette politique.

Il est utile pour cela de regrouper les orientations du SDATL sous trois titres principaux :

- Un titre social : Rendre disponible à l'ensemble de la population des services sociaux (santé et éducation notamment) de qualité et un cadre de vie attrayant et diversifié (environnement, vie culturelle, animation et loisirs...)
- Un titre économique : Assurer au Liban un positionnement régional avantageux en termes économiques en veillant à améliorer la compétitivité externe de chacun de ses pôles régionaux et de ses activités sectorielles
- Un titre politique : Renforcer la solidarité nationale en augmentant l'interdépendance des régions et des groupes communautaires à travers des spécialisations fonctionnelles.

Ces trois séries d'objectifs sont sous tendues par un ensemble de choix cohérents en termes de stratégies de déploiement spatial. Chacun de ces choix implique :

- Une ségrégation fonctionnelle et une complémentarité spatiale fortes : on cherchera à ce que chaque région ait des fonctions particulières distinctes et complémentaires des fonctions des autres régions.
- Une hiérarchisation acceptée des places centrales et des réseaux : les autoroutes seront réservées à certains itinéraires ; le statut de Chtaura-Zahlé comme métropole d'équilibre, ou celui de Beyrouth comme capitale, ou celui de Bent-Jbail comme « ville relais »... sont reconnus et favorisés.

- La préservation et la mise en valeur des ressources naturelles et culturelles : on considèrera ces ressources comme un capital à faire fructifier de manière pérenne et non comme un produit à consommer progressivement.

La réalisation de ces orientations et de ces choix exige à l'évidence le respect de contraintes économiques fortes et appelle un rôle central dévolu à l'action publique autour d'un « mieux d'Etat » plutôt que d'un « plus d'Etat » ou d'un « moins d'Etat ».

Il faut commencer par reconnaître que ces orientations diffèrent des pratiques qui ont prévalu jusqu'à ce jour sur un certain nombre de points importants :

- Elles substituent, à une conception du développement équilibré au sens d'une recherche (impossible) d'uniformité, une conception du développement équilibré plus intégrée, fondée sur l'égalité des chances données à toutes les régions pour participer à l'économie nationale et à un projet national de développement.
- Elles privilégient les actions d'équipement concentrées par rapport au saupoudrage.
- Elles donnent la primauté à l'entretien et à la mise à niveau du stock des équipements existants par rapport au lancement de nouveaux investissements, et supposent des critères renforcés de sélection des nouveaux investissements.
- Elles supposent la réduction des pratiques redistributrices abusives et des subventions implicites, et le renforcement de la qualité des prestations institutionnelles

Il est évident que pareille réforme ne saurait qu'être progressive. Elle gagnerait sans aucun doute à faire l'objet de campagnes d'information et de débats pour recueillir le maximum d'adhésion.

La traduction des orientations du SDATL en lignes d'action

Aussi, si on devait définir des projets structurants qui permettent de concrétiser les orientations de l'aménagement du territoire définies par le SDATL, ces projets s'inscriraient dans le cadre des lignes d'actions suivantes :

1. La hiérarchisation des pôles urbains en quatre catégories nettes (capitale, pôles régionaux, villes relais, autres localités) et assignation de vocations explicites aux pôles régionaux.
2. La mise en harmonie des découpages administratifs, électoraux et économiques et le développement des responsabilités et des prérogatives décisionnelles et financières des instances locales, en particulier inter-municipales (zones des pôles primaires et secondaires, parcs naturels régionaux...).
3. La hiérarchisation des infrastructures de transport et de communications et la spécialisation des axes et des équipements à portée régionale et internationale.
4. Le renforcement des liaisons internes majeures entre les pôles urbains dans une logique point à point (d'agglomération compacte à agglomération compacte).
5. L'arbitrage des choix sectoriels notamment pour ce qui concerne les parts respectives et la complémentarité entre secteur public et secteur privé dans l'éducation et la santé, pour éviter les redondances et la pérennisation de systèmes à deux vitesses.
6. La capture des externalités positives (pour un bénéfice collectif) et l'assignation des externalités négatives (moyennant ou non une contrepartie) ; la désimbrication des mécanismes « redistributifs » d'avec la prestation des services collectifs marchands et non-marchands (exemple type de cette imbrication : la tolérance du non paiement de factures de services d'eau ou d'électricité).
7. Adoption de mécanismes permanents de maîtrise foncière (le foncier représentant des charges injustes pour l'économie, les coûts d'habitat et les budgets publics d'équipement) et d'action par anticipation sur les catégories spécifiques d'offre foncière (extensions urbaines, passage d'infrastructures, offre de terrains industriels...).

8. La protection contre les risques naturels et industriels suivant leur degré d'acuité et l'ampleur des nuisances dues à leur dégradation.
9. La protection et la mise en valeur des sites naturels et culturels et la restauration des sites endommagés et défigurés.
10. La récupération de l'usage public des espaces littoraux et naturels.

Ces lignes d'action ne sauraient être entièrement traduites dans le cadre du présent Plan Programme, qui doit tenir compte de l'inertie des projets engagés.

Elles sont en revanche déclinées de manière plus explicite en actions et projets structurants dans le cadre du chapitre du rapport principal du SDATL consacré à la première phase de mise en œuvre.

Leur rappel, ici, est destiné à expliquer l'esprit général des propositions de réorientation des projets à programmer pour les 5 années qui viennent, et à inviter les différentes autorités responsables à mieux les prendre en compte à l'avenir.

II OBSERVATIONS GENERALES SUR LES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

Avant d'aborder le Plan Programme objet du présent rapport, il est important d'exposer un ensemble de considérations qui caractérisent les dépenses publiques d'investissement en général, et les dépenses publiques d'investissement au Liban en particulier.

Ces observations sont nécessaires pour comprendre les limites de l'exercice qui a été demandé à l'équipe de projet du Schéma d'aménagement du territoire, d'élaborer un Plan Programme « cohérent avec les objectifs de l'aménagement du territoire ».

Le présent chapitre est donc consacré à ces observations générales.

II.1. LA JUSTIFICATION DES PROJETS PUBLICS

Les projets publics sont naturellement présentés, sur le terrain politique, comme répondant à des besoins légitimes. Ces besoins peuvent être de nature économique ou sociale, ils peuvent être généraux (c'est à dire relevant de la communauté nationale dans son ensemble) ou particuliers (exprimant les vues d'une région, d'un secteur économique, d'un groupe sociologique ou d'un groupe de pression).

Sur le terrain économique, ils sont présentés comme des investissements qui viennent augmenter non seulement le patrimoine de l'Etat mais aussi le capital de l'économie et accélérer la croissance. On peut penser que c'est pour cette raison que le système de la comptabilité publique n'inclut pas les dépenses d'investissement du CDR (du moins celles qui font l'objet de financements extérieurs) dans le cadre des dépenses publiques.

Malheureusement aucune de ces deux présentations (réponse aux besoins ; soutien à l'économie) ne fait l'unanimité ni ne peut fournir des critères pratiques et objectifs pour décider de la réalisation de tel ou tel projet ni, à plus forte raison, pour choisir entre la réalisation de tel ou de tel autre projet.

S'agissant plus particulièrement des besoins, il est rare que leur justification soit incontestable, la notion même de besoin étant loin de pouvoir faire l'objet d'appréciations objectives. On a ainsi souvent recours, devant cette difficulté, à des approches comparatives avec des standards internationaux.

De plus, les disponibilités financières tout comme les capacités de réalisation sont nécessairement limitées.

Comment, dès lors, choisir des projets et définir des priorités entre eux ?

II.2. LES MECANISMES QUI REGISSENT LES CHOIX DE DEPENSES POUR LES SERVICES COLLECTIFS

Les mécanismes qui régissent les choix collectifs sont complexes et souvent ambigus. Il est difficile d'assimiler les choix (en termes de biens collectifs) à un mécanisme de marché où les choix se règlent par une confrontation entre une offre et une demande qui aboutit à un prix d'équilibre. Si l'on devait le faire, on serait amené à considérer que le prix d'équilibre entre l'offre (par l'Etat) des biens collectifs publics et la demande (des citoyens) pour ces mêmes biens est la somme des paiements effectués par les usagers et des impôts que les citoyens consentiraient à payer. Mais ce parallélisme se heurte au problème de la révélation des préférences collectives. Or on sait que si les choix individuels sont transitifs, les choix collectifs résultant du vote sont intransitifs.

Une approche alternative consiste à considérer le marché des biens collectifs comme un « marché politique », dans lequel des coalitions vont se former pour obtenir les services collectifs qu'elles désirent. On en arrive à une situation de marchandage de voix à deux niveaux : entre les membres de la société civile (échange du vote pour une route contre celui pour une piscine) et entre la société civile et la société politique (échange de votes contre échange de promesse de services collectifs). Dans ce modèle les hommes politiques sont des entrepreneurs de la production de services collectifs, ils sont une catégorie, une classe politique, face à une autre catégorie, les électeurs – consommateurs.

Cette présentation pose plusieurs problèmes, notamment celui des risques d'inadéquation dans l'affectation des avantages et des coûts. Il est en effet de la nature des biens collectifs qu'ils sont le plus souvent non-rivaux (leur consommation par un agent ne réduit pas les possibilités de leur consommation par les autres agents) et souvent aussi non-exclusive (leur consommation ne peut être refusée à quiconque). Même les services publics qui ne satisfont pas à ces deux critères et qui ne font partie au sens strict des « biens collectifs » se trouvent ramenés aux mêmes conditions par le fait de l'unicité du Trésor Public et des mécanismes de subvention ou de surfacturation. Il n'est pas étonnant que se développent les phénomènes de « passagers clandestins » et les tendances à l'accumulation des déficits et de la dette.

II.3. LES EFFETS ECONOMIQUES DES DEPENSES PUBLIQUES D'INVESTISSEMENT AU LIBAN

En termes économiques, l'investissement public, dès le moment où il se traduit par des dettes (et notamment par des dettes internes), conduit à drainer une partie de l'épargne disponible vers la détention des titres de dette publique qui sont perçus par leurs détenteurs comme une forme de richesse, il en découle une réduction symétrique de l'investissement privé productif.

Cette mise en relation de l'investissement public et de l'investissement privé implique une attention particulière à la productivité des investissements publics.

Il est en effet évident qu'un investissement public qui se trouverait en excès par rapport à la demande correspondante (indépendamment de la « légitimité » économique de cette « demande ») ou qui ne serait pas mis en fonctionnement malgré les dépenses engagées pour sa réalisation partielle ou totale ou qui incorporerait dans sa réalisation ou dans son fonctionnement des surcoûts (qui peuvent avoir une nature technique ou redistributive ou bien se rattacher à des phénomènes de corruption), dans tous ces cas, l'investissement public se trouve dénué de sa qualité d'investissement et doit être assimilé à une dépense ordinaire de consommation ou à une opération de transferts.

Les dépenses publiques en général, et les investissements publics sont d'abord des dépenses, et ils ont par ailleurs des effets économiques fortement divergents suivant leur composition finale en termes de facteurs (c'est à dire la composition en facteurs des inputs finaux qui les composent à travers la structure des fournitures qu'elles incorporent, qu'elles soient locales ou importées).

Or, il est évident que, dans une petite économie excessivement extravertie comme celle du Liban d'après guerre, la part de la dépense qui se traduit en finalité par des importations de biens et de services, mais aussi de travail, peut être particulièrement élevée. Il s'ensuit que les différents types de projets publics méritent d'être évalués au regard de leur impact sur le compte des opérations courantes, gravement déficitaire, de l'économie nationale.

II.4. L'APPREHENSION COMPTABLE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Les usages de la comptabilité publique au Liban conduisent à appréhender les investissements publics d'une manière complexe et souvent inexacte.

Une partie des dépenses d'équipement apparaît dans les comptes (hors budget) du CDR, une autre apparaît dans les postes du budget général affecté aux Ministères payeurs, une autre encore apparaît dans le budget général sous la rubrique des allocations forfaitaires à chacun des députés pour la réalisation de travaux dans sa circonscription, une autre doit être retrouvée à travers les comptes internes de certains Ministères à vocation commerciale (notamment le Ministère des Postes et télécommunications) car les comptes de ces Ministères ne figurent au budget général que de façon consolidée, une autre partie doit être retrouvée dans les comptes des Offices autonomes (tels que EdL ou les Offices de l'eau...), une autre encore relève des opérations des Caisses particulières (telles que le Conseil du Sud ou le Conseil des Déplacés) et se trouve difficile à retracer, une autre partie enfin relève des Municipalités, etc.

De plus, certaines dépenses d'investissement se sont trouvées réglées par des avances du Trésor sans qu'il en soit gardé trace de manière systématique. Il n'existe pas en effet de comptabilité consolidée du secteur public malgré la multiplication des comptes croisés à l'intérieur du secteur public.

L'usage veut que l'on retienne pour les investissements publics retraçables les montants globaux des débours autorisés. Il s'ensuit deux sources d'ambiguïté. Se trouvent comptabilisés comme des investissements des dépenses dont la nature relève des transferts (c'est en particulier le cas des expropriations) ou encore de l'achat de consommables ou de services d'entretien sans qu'il ne soit toujours facile d'en faire la part. En contrepartie, les charges induites par les investissements en termes de fonctionnement et d'entretien sont tout aussi difficiles à apprécier, d'autant plus que les organismes chargés de la réalisation des projets sont rarement ceux qui ont la charge de leur fonctionnement et de leur entretien : c'est notamment le cas du CDR face aux différents ministères ou encore de la dualité entre le Ministère de l'Energie et de l'Eau face aux Offices de l'électricité et de l'eau. Cette situation n'a pas pour seul ni pour principal effet le manque de lisibilité. Il en découle une appréciation tronquée des coûts et de l'impact des projets sur les finances publiques que ce soit du fait de l'incapacité des entités réceptrices à faire opérer ou à entretenir les équipements ou bien du fait des charges financières induites en finalité par la réalisation et le fonctionnement de ces équipements ; il en découle aussi des difficultés considérables dans le calcul des tarifs des services publics marchands, des distorsions graves dans les situations financières des Offices Autonomes et une perte de visibilité de leurs directions ; il en découle enfin un conflit entre la réalisation des nouveaux investissements (notamment du fait que certains d'entre eux sont éligibles à des financements

extérieurs) et le maintien à niveau des équipements existants (dont les allocations budgétaires se trouvent rognées par la politique d'austérité ou dont la couverture par les ressources insuffisantes des Offices Autonomes ou des Municipalités est pratiquement impossible).

II.5. INVESTISSEMENTS PUBLICS ET EXTERNALITES

Les phénomènes d'externalités sont insuffisamment pris en compte par les lois, les règlements et les usages en vigueur au Liban. Il y a externalité chaque fois que l'action de production ou de consommation d'un agent induit des conséquences (négatives ou positives) sur d'autres agents sans que ces conséquences ne soient intégrées au système de prix, et donc sans donner lieu à une compensation monétaire. L'agent émetteur de l'effet externe n'a aucune incitation à prendre en compte dans son calcul économique la nuisance (en cas d'externalité négative) ou le bénéfice (en cas d'externalité positive) que son comportement engendre. Par suite, la valeur sociale de son activité diffère de sa valeur privée. Il est évident, en particulier, que les dépenses publiques d'équipement sont très fréquemment liées à des externalités, soit qu'elles les provoquent, soit qu'elles cherchent à les pallier.

Deux exemples particulièrement flagrants d'externalités méritent d'être cités : les routes (externalité positive pour les riverains) et les déchets solides (externalités négatives).

Les règlements en vigueur (que ce soit les niveaux élevés de constructibilité dans les zones réglementées comme dans les zones non réglementées, ou les différentes formes d'exemptions particulières) considèrent l'ensemble du territoire comme étant en principe constructible. De ce fait, il suffit qu'une infrastructure routière soit réalisée pour que la constructibilité potentielle se matérialise pour l'ensemble des terrains desservis et que de vastes opérations de lotissement se produisent aux alentours. Les autres réseaux devront nécessairement suivre dès lors que les résidents seront en nombre suffisant pour exercer les pressions nécessaires. Les routes se retrouvent engorgées, les autoroutes reléguées au rang de boulevards et le développement linéaire induit un surcoût en termes de service et un mitage des espaces naturels et agricoles. Aucun processus significatif de captage de la plus-value n'est prévu ; qui plus est, un grand nombre de projets routiers se trouvent pratiquement justifiées par leur effet sur la valorisation des biens fonciers.

Les déchets solides offrent, dans le même contexte, une situation inversée. L'embarras extrême des autorités dans le choix des sites des décharges publiques est devenu une évidence. Les décharges sauvages se localisent souvent au centre des villes (l'exemple de Saïda est éloquent à cet égard). La nuisance n'est pas compensée et le report de la responsabilité du niveau national au niveau des cazas a peu de chances d'aboutir à des solutions, considérant l'absence de toute instance de décision compétente à ce niveau.

II.6. ARTICULATION ENTRE OFFRE PUBLIQUE ET OFFRE PRIVEE

Les dépenses publiques d'équipement ne relèvent pas seulement de la politique d'allocation des ressources à travers la fourniture des biens collectifs purs (non rivaux et non exclusifs) que le secteur privé ne peut assurer car ils présentent des cas caractérisés de « défaillance des marchés », ils s'étendent aussi à un ensemble de prestations par ailleurs disponibles sur le marché (et qui ne sont donc ni non rivales ni non exclusives) mais que l'Etat considère, dans une optique de redistribution et de solidarité nationale, comme relevant du service public : il s'agit essentiellement des services d'éducation et de santé.

Malheureusement la politique redistributive de l'Etat, sauf au niveau des grands principes, n'est explicite ni au niveau de ses objectifs ni au niveau de ses moyens.

Au niveau des objectifs, l'enseignement obligatoire est énoncé comme principe légal jusqu'à l'âge de ans. La santé, que ce soit pour l'hospitalisation ou les soins médicaux et paramédicaux ou les mesures de médecine préventive, n'est par contre pas considérée par les lois en vigueur comme un droit du citoyen.

Dans la pratique, le service public fonctionne comme un complément des prestataires privés pour les ménages dont les revenus sont insuffisants pour en assurer les frais.

Il fonctionne en plus suivant deux modalités : la fourniture directe du service par les établissements publics et la couverture, partielle ou totale, par l'Etat des coûts de la prestation du service par des établissements privés.

La fourniture directe du service est surtout vraie dans l'enseignement. Les écoles publiques regroupent % des élèves du primaire, % du complémentaire % du secondaire et % des étudiants universitaires. Mais la part des écoles « gratuites » subventionnées par l'Etat n'est pas négligeable de même que le paiement aux fonctionnaires d'indemnités d'écologie pour leurs enfants scolarisés auprès d'établissements scolaires ou universitaires privés.

Le paiement, partiel ou total, au bénéficiaire des coûts du service fourni par le privé est la règle dominante dans le domaine de la santé, que ce soit à travers la CNSS ou les multiples mutuelles qui couvrent telle ou telle catégorie de fonctionnaires ou encore à travers les paiements du

Ministère de la Santé. Cependant la construction d'hôpitaux publics a pris une grande ampleur durant les dernières années ainsi et la mise en place de centres de médecine préventive (moins intéressante pour le privé en tout état de cause) se voit accorder une certaine priorité dans les programmes de dépenses publiques.

Dans la pratique le service fourni par les établissements publics fonctionne comme le complément pauvre du service fourni par le privé. Plus se dégrade la situation des revenus et plus se resserrent les contraintes sur les finances publiques, plus on verra s'affirmer la dualité du système.

Dans beaucoup de cas, les établissements publics apparaissent comme les principaux employeurs, notamment dans les zones rurales.

II.7. LIMITES DU PRESENT EXERCICE DE PROGRAMMATION

Les considérations dont relèvent les politiques d'équipement et de service publics sont donc multiples et complexes. Il est hors de notre propos de les prendre en compte de manière systématique dans le cadre du présent exercice de programmation, d'autant plus que la dimension primordiale de l'intervention publique, à savoir la gestion macroéconomique, se trouve à un tournant qui n'autorise pas des projections par simple extrapolation de la période passée.

Il reste que la mise à plat des données économiques, financières, réglementaires, opérationnelles et politiques des différents projets achevés, en cours ou sous étude revêt une importance indéniable pour un travail ultérieur de planification et de pilotage systématiques.

III METHODE ET CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

La méthode suivie pour l'établissement du présent Plan Programme peut être résumée comme suit :

1 - L'horizon temporel et la contrainte financière sont fixés à priori :

- L'horizon temporel du Plan Programme est de 5 ans pour le lancement des projets retenus ;
- La contrainte financière joue sur « la capacité globale d'investissement de l'Etat » (c'est à dire le CDR, les Ministères, les Caisses autonomes et les Offices Publics ensemble), prenant en compte uniquement le coût des investissements (hors fonctionnement, maintenance et frais financiers) et égale, en dollars US, au niveau des investissements publics effectivement observé en 2003 avec une progression annuelle entre 3% et 5%.

2 – Dans le cadre de cette contrainte financière, le Plan Programme se compose d'une sélection de projets issus de deux listes :

- La liste de projets émanant de l'Administration (liste compilée par le CDR) ;
- Une liste de projets prioritaires provenant du SDATL.

3 - La sélection des projets est opérée en deux temps :

- L'enveloppe financière disponible est répartie par secteur d'intervention ;
- Dans chaque secteur, les projets jugés les plus prioritaires sont retenus.

Le présent chapitre détaille les étapes de cette méthodologie et les critères retenus à chaque étape de la procédure d'élaboration du Plan.

III.1. LA CONTRAINTE FINANCIERE

L'évaluation de la contrainte financière part de l'estimation des dépenses globales d'investissement de l'Etat en 2003. Ce montant est la somme des postes suivants :

- Dépenses du CDR par tirage sur les financements et les dons extérieurs ;
- Dépenses d'investissement effectives à partir des dotations budgétaires au CDR d'une part et aux différents Ministères d'autre part ;
- Dépenses d'investissement effectuées par ou pour le compte du Ministère des Postes et Télécommunications, des Caisses du Sud, des Déplacés, de l'EdL, des Offices des Eaux.

L'enveloppe retenue après concertation avec le CDR s'élève à 500 millions dollars US pour l'année de référence (année 2004). La marge globale sur 5 ans s'élèverait par suite à 5,5 fois ce montant (sur base d'une progression annuelle de 5%), soit 2°655 millions dollars US ou à 5,3 fois ce montant (sur base d'une progression annuelle de 3%), soit 2°763 millions dollars US. Nous retiendrons dans la suite une enveloppe globale de 2°710 millions dollars US.

Ce montant sera appliqué aux projets nouveaux qui seront lancés durant la période de 5 ans. Il diffère du montant des dépenses qui seront effectivement encourues du fait de la durée pluri-annuelle des contrats. Les contrats en cours au CDR ont atteint en 1999 un pic de 3°800 millions pour redescendre progressivement par la suite jusqu'à un palier proche de 2°100 millions.

En admettant que la durée moyenne de réalisation des contrats est de l'ordre de 4 ans, on devrait s'attendre à un encours cumulé de dépenses sur les 5 années à venir de l'ordre de 2°870 millions dollars US et ce après prise en compte des dépenses sur les contrats déjà engagés et déduction des coûts qui seront encourus après la période de 5 ans sur les projets qui seront lancés entretemps.

Il convient de noter que les projections financières établies par le Gouvernement en concertation avec le FMI au lendemain de la Conférence de Paris II (et consignées dans le rapport des consultations de l'article IV daté du 21 février 2003) prévoient des dépenses publiques globales d'investissement de 573 milliards LBP par an jusqu'en 2007 (dont 226 milliards financés à partir de sources exwternes), soit 380 millions USD. Ce chiffre est à comparer avec les 500 millions suggérés par le CDR et avec près d'un milliard USD par an auxquels aboutirait le programme triennal du CDR présenté au Conseil des Ministres (et qui totalise 2.5 milliards USD) en y ajoutant les projets des autres administrations publiques.

III.2. L'ORGANISATION DES LISTES DE PROJETS

Le CDR a préparé à la fin de l'année 2003 un programme de projets à exécuter sur trois ans, d'une valeur globale de 2 832 millions USD. Ce programme a servi de base au travail de programmation.

Les projets du CDR (au nombre de 443) sont identifiés par les paramètres suivants : Secteur, description, coût estimé, dates prévues de lancement et d'achèvement, financements extérieurs et domestiques prévus, localisation (mohafaza et caza).

Nous y avons ajouté 81 projets évoqués avec d'autres administrations publiques ou proposés par l'équipe du SDATL alors que nous regroupions certains projets de la liste du CDR afin de faciliter le tri chaque fois que les projets ont semblé indissociables (ainsi la construction d'une école et son équipement). Au terme de l'exercice, nous nous sommes retrouvés avec 296 projets.

Nous avons par ailleurs rajouté une liste de 30 actions institutionnelles prioritaires qui nécessitent généralement des financements modestes (études, expertises), aboutissant en finalité à un total général de près de 330 projets et actions.

Dans la liste de tri, chaque projet est caractérisé par les informations suivantes :

- Secteur : intitulé unifié à choisir dans la liste des secteurs retenue par le CDR ou, pour les projets rajoutés et relevant d'un secteur ne figurant pas dans cette liste, intitulé figurant dans la liste sectorielle que le CDR utilise dans ses rapports annuels . On obtient ainsi la liste suivante :

Électricité
Télécommunications
Routes et autoroutes
Éducation supérieure
Education générale, jeunesse et sports
Enseignement technique
Santé
Affaires sociales

Environnement
Eau potable
Eaux usées
Déchets solides
Agriculture et irrigation
Transport, ports et aéroport
Appui à l'administration et bâtiments publics
Gestion et implantation
Autres secteurs

- Intitulé du projet utilisant, quand cela est possible, les intitulés du CDR ;
- Commentaire : toute explication supplémentaire jugée utile ;
- Référence : si le projet figure dans la liste du CDR, son numéro dans la liste du CDR. Si le projet ne figure pas dans la liste du CDR et provient d'un rajout par l'équipe du SDATL, la référence sera « SDATL » ;
- Nature : 3 possibilités : « Investissement » (si l'équipement est nouveau), « Réhabilitation » (remise en état ou maintenance ou substitution et remplacement), « Opération » (coûts de mise en oeuvre y inclus le petit entretien) ;
- Divisibilité : Divisible, Non divisible. Par défaut, les projets sont « non divisibles » sauf dans le cas où une agrégation rend la distinction nécessaire ;
- Coût USD (coût de réalisation si Investissement ou Réhabilitation, coût annuel si Opération) ;
- Année de démarrage : Pour les projets dont la réalisation est en cours, la date de démarrage sera antérieure à 2004 et, sinon, ce sera l'année de démarrage la plus proche possible en fonction des considérations techniques et administratives, indépendamment des considérations financières ;
- Durée : nombre d'années nécessaires pour l'achèvement du projet à partir de sa date de démarrage, « 0 » pour les projets « Opération » ;
- Priorité à l'intérieur de chaque secteur, par ordre numérique ;
- Extension du service : « Nationale », « Régionale » (de l'ordre de la mohafaza) ou « Locale » ;
- Localisation de l'équipement : « Beyrouth » (pour Beyrouth municpe et ses environs du Grand-Beyrouth), « Mont-Liban » (pour le reste du Mohafaza du Mont-Liban), « Nord » (y inclus Akkar), « Sud » (les deux mohafazas du Sud et de Nabatiyé) et « Békaa » (y inclus Baalbek et Hermel).

La liste des projets examinés

La liste des projets obtenue à partir de l'application des critères décrits plus haut, et après calcul des coûts qu'ils impliquent sur la période 2004-2008 (soit après application des coûts opérationnels cumulés d'une part et après étalement sur la durée convenable des programmes d'équipements divisibles, notamment pour ce qui concerne l'équipement électrique), se présente comme suit :

Tableau xxxx : Coûts sur la période 2004-2008 de l'ensemble des projets examinés (en MUSD 2003)

Secteur	CDR				SDATL et autres ajouts				Total liste cumulée			
	Invest	Opér	Réhab	Total	Invest	Opér	Réhab	Total	Invest	Opér	Réhab	Total
Admin. bâtiments Publics	66	0	1	66					66		1	66
Affaires sociales	28	0	99	128					28		99	128
Agriculture et irrigation	185	0	0	185	1 253		6	1 259	1 438		6	1 444
Déchets solides	119	434	0	553					119	434		553
Eau potable	143	69	145	357	306			306	449	69	145	663
Eaux usées	597	8	126	732	40			40	637	8	126	772
éducation générale	58	0	0	58					58			58
éducation supérieure	56	0	6	62	60			60	116		6	122
Énergie	0	30	47	77	812		35	847	812	30	82	924
enseignement technique	17	0	0	17					17			17
jeunesse et sports	17	0	4	21					17		4	21
Routes	485	0	301	785	846	400	11	1 257	1 331	400	312	2 042
santé	43	0	16	59					43		16	59
Télécoms	0	0	0	0	7		16	23	7		16	23
Fer, ports aéroport	45	0	9	54	42		10	52	87		19	106
Total	1 861	541	754	3 156	3 365	400	78	3 842	5 225	941	832	6 998

III.3. LES CRITERES DE DETERMINATION DE LA REPARTITION SECTORIELLE ET DE SELECTION DES PROJETS

Les deux listes de projets réunies représentant une enveloppe financière de l'ordre de 7 milliards USD, répartis de manière aléatoire aussi bien en termes de nature de dépense (investissement, opération, réhabilitation), de secteur d'intervention, de localisation géographique et d'échelle d'impact (national, régional, local), il faut procéder à un travail rigoureux de priorisation et de sélection, sur la base de critères explicites.

Ordre de prise en compte des critères de priorisation

Dès lors que les considérations financières sont placées en contrainte, les deux critères principaux de priorisation deviennent le critère sectoriel et le critère spatial. Toutes les publications récapitulatives et tous les programmes du CDR classent d'ailleurs les projets suivant les trois critères du financement, du secteur et des régions.

La prise en compte simultanée des deux critères, sectoriel et spatial, pourrait sembler naturelle dans une logique de satisfaction égalitaire des besoins de la population. Elle est malheureusement difficile pour des raisons matérielles mais aussi pour des raisons théoriques.

Du point de vue matériel, nous ne disposons pas d'informations systématiques sur le niveau des équipements et des besoins à l'échelle régionale.

De plus, nombre de services assurés par le secteur public se trouvent fournis, concurrentiellement, par le secteur privé, ce qui rend difficile l'évaluation des besoins insatisfaits : le cas des services de santé est sans doute le plus flagrant, les établissements privés (hôpitaux, dispensaires, laboratoires et praticiens) assurant, souvent aux frais de tiers payants publics (CNSS et d'autres caisses ou le Ministère de la Santé), la grande majorité des services de santé.

Les services assurés à la fois par les secteurs public et privé peuvent aussi différer sensiblement quant à leur qualité. C'est en particulier le cas dans le secteur de l'éducation où les établissements publics assurent directement une part considérable des prestations bien que diverses caisses publiques couvrent les frais d'éducation des enfants de certains employés du secteur public, sans compter la couverture que certaines entreprises du secteur privé assurent aux enfants de leurs salariés. Cette dualité se traduit en finale par des équilibres complexes qui diffèrent suivant les régions et les cycles d'éducation. Ainsi la part des établissements publics est de plus en plus importante dans les cycles élevés de

l'enseignement. Dans les cycles inférieurs, le secteur public fonctionne le plus souvent comme un choix de second ordre sur lequel se rabattent les élèves dont les moyens financiers sont les plus faibles ou encore ceux qui habitent des régions peu dotées d'établissements privés. Il s'établit ainsi des différences sensibles non seulement dans le coût pour les familles mais aussi dans la qualité de l'enseignement. Peut-on, dans cette situation et en l'absence d'une politique explicite dans ce domaine, adopter des critères simplifiés et uniformes de fourniture des services et de satisfaction des besoins ?

Mais les difficultés sont aussi d'ordre méthodologique.

En effet, si le critère sectoriel est explicite, le critère spatial nécessite quelques éclaircissements. Le CDR fait d'ores et déjà face à des difficultés à ce niveau : les choix politiques sont d'abord concernés par la répartition des enveloppes sur chacune des régions. Aussi a-t-il été amené à introduire une catégorie intitulée « National » pour regrouper les projets jugés d'intérêt national, indépendamment de leur localisation (les projets de cette catégorie se trouvent en fait pour la plupart localisés dans la région du Grand Beyrouth).

Aussi avons nous introduit deux paramètres différents pour décrire la dimension spatiale des projets : d'une part la « localisation » de l'équipement ; l'unité à ce niveau étant le caza et, d'autre part, le degré d'extension de la « couverture » spatiale du service assuré par l'équipement, avec trois qualifications possibles pour cette extension: nationale, régionale (sous-entendu de l'ordre de la mohafaza) ou locale (de l'ordre du caza ou moindre). S'il est évident que la localisation d'un équipement majeur (notamment au regard de la dimension réduite du pays et de la concentration de la population sur le couloir littoral) dépend souvent des contraintes naturelles et de la distribution de la population et ne change en rien le caractère national de l'extension des services qu'il assure, il reste que la localisation en elle-même n'est pas neutre car elle détermine la création d'emplois au niveau local et occasionne une concentration des dépenses d'équipement (sans oublier les indemnités d'expropriation) et de fonctionnement. Or ce sont souvent ces dernières considérations qui sont avancées en réalité par les politiques dans leurs réclamations qui mettent bien plus en avant le montant des dépenses « allouées » à leur région que la nature des équipements réalisés.

L'extension géographique des services assurés par chaque type d'équipement est différente et ces extensions multiples n'ont pas de raison a priori pour recouvrir des régions prédéfinies, surtout si ces régions relèvent de définitions administratives ou électorales. Si l'on peut sans grande difficulté évaluer le degré de couverture des besoins dans une région d'extension limitée (telle que le caza, voire les unités morphologiques plus restreintes que le caza et fonctionnellement plus cohérentes ou encore les villes ou les quartiers des grandes agglomérations) par les services de proximité tels que les écoles primaires, les dispensaires, les réseaux secondaires d'électricité, d'eau, d'assainissement, les routes locales, les transports en commun urbains, etc., on se trouve démunis d'arguments dès lors qu'il s'agit de

déterminer le « besoin » de réaliser, dans une région donnée, des équipements dont les services débordent les limites de la région. Seule se maintient la logique de la dépense directe avec ce qu'elle peut générer comme revenus et comme emplois locaux.

La réalisation des grands équipements (et plus particulièrement d'ensembles concentrés de grands équipements coordonnés) a en effet pour conséquence, ou même souvent pour objectif, de modifier le poids des régions en influant sur leur attractivité relative pour la population et en influant par conséquent, positivement ou négativement, sur le poids de leur population ou encore de reconfigurer leurs limites fonctionnelles, notamment au moyen de la réalisation des réseaux primaires de transport et de communication, en transformant les distances-temps et en détachant de ce fait des territoires de certains pôles pour les rattacher à d'autres, ou enfin de modifier la place d'une région donnée dans l'hierarchie fonctionnelles des régions, suscitant pour une ou plusieurs fonctions (économique, universitaire, administrative, de transport ou de chalandise) l'émergence de pôles d'ordre supérieur ici ou déclassant relativement un pôle là-bas en le rattachant à un autre de niveau supérieur. Cet ensemble d'effets et d'objectifs relève directement du travail du SDATL et c'est cette dimension qui a précisément été retenue dans les « projets structurants » énumérés dans le chapitre du rapport principal du SDATL consacré à la première Phase de sa réalisation.

Beaucoup d'équipements ont par ailleurs localement des effets de nuisance plus ou moins considérables : les stations de traitement et les décharges ne sont que les exemples les plus flagrants mais les usines électriques, les ports, les aéroports, les autoroutes (pour autant qu'elles fonctionnent comme telles) commencent à susciter les récriminations des populations avoisinantes.

Les critères spatiaux ne sont pas les seuls pertinents. Il convient aussi d'allouer une attention réelle à la nature économique des projets et de distinguer la réalisation de nouveaux équipements de l'entretien et du maintien à niveau d'équipements existants. Pour peu que l'on admette un rendement décroissant du capital ou que l'on reconnaisse le resserrement des contraintes financières, il devient naturel de privilégier le maintien de la valeur économique des capitaux déjà investis par rapport à l'investissement de nouveaux capitaux.

Démarche de classement et de priorisation

Considérant ce qui précède, nous avons été amenés à suivre une démarche simplifiée de *choix en trois temps*, basée sur : 1) la distinction entre nouveaux investissements d'une part et projets de réhabilitation ou de fonctionnement d'autre part ; puis : 2) pour les nouveaux investissements, sur la définition d'enveloppes financières par secteur ; et, enfin : 3) l'établissement d'un classement par ordre de priorité par secteur¹.

¹ Cette approche, acceptable en elle-même, pourrait néanmoins être poussée (dans le cadre d'un travail ultérieur) pour déboucher sur une *approche de choix multicritères* plus intégrée

Nous disposons, en pratique, de trois séries d'informations :

- a. La série des réalisations du CDR, identifiées par le montant cumulé, année après année, des contrats conclus, d'une part, et des travaux achevés, d'autre part.
- b. Les programmes successifs du CDR, au nombre de quatre, datés de 1991, 1995, 2000 et 2003.
- c. Une estimation du niveau de saturation des besoins sectoriels relativement aux pays de revenu comparable réalisée en 2000.

Ces trois séries d'informations nécessitent, avant toute comparaison, certaines corrections simples telles que :

- Rendre comparables les unités monétaires ;
- Distinguer entre, d'une part, les nouveaux investissements qui accroissent le stock de capital et, d'autre part, les dépenses de réhabilitation, d'entretien et de fonctionnement qui ne font que maintenir le stock de capital à sa valeur économique ou couvrir les frais accessoires nécessités par sa mise en fonctionnement.

Nous expliciterons ces corrections dans la suite.

Mais ces séries sont différentes par leur nature et il ne peut s'agir de les comparer de manière immédiate :

La première série, celle des réalisations, est passive et comporte une inertie et une rigidité asymétrique évidentes du fait qu'elle incorpore l'impact des actions engagées dans le passé. En particulier, un excès d'investissement en termes absolus (par rapport aux programmes) dans un secteur donné ne pourra plus être résorbé et un excès relatif (par rapport aux autres secteurs) tardera à l'être suivant son ampleur.

La seconde série, celle des programmes, est dynamique mais elle incorpore deux effets différents, d'une part l'effet « en avant » de l'évolution des anticipations des besoins (effet de programmation pure qui reste vrai même en l'absence de toute réalisation) et d'autre part l'effet « en arrière » de correction des décalages passés dans le rythme des réalisations entre les différents secteurs entre deux dates d'établissement de programmes successifs. Il faut donc chercher à distinguer ces deux effets. Pour cela, il suffit, en s'appuyant sur l'hypothèse de cohérence de l'action de programmation du CDR (qui se traduit par le fait qu'à chaque établissement d'un programme, le CDR intègre l'information relative aux contrats déjà passés) que l'on dégage des deux séries - des réalisations et des programmes - une troisième série que nous

appellerons « **série des visions globales** » et qui est simplement, lors de l'établissement de chaque programme, la somme dudit programme et du stock des contrats engagés. Ce faisant, on est cependant contraint d'incorporer les excès absolus d'investissement déjà consentis, ce qui introduit malheureusement un « bruit » indésirable. A partir de là, et pour peu que l'on suppose sur la période d'étude une stabilité des techniques, de la population et des besoins (ce qui est admissible), on peut considérer que la comparaison des « visions » permet de mesurer l'évolution de l'action de programmation pure.

Cette série des visions peut être ou ne pas être stationnaire comme elle peut être ou ne pas être convergente. Si elle est stationnaire, on est en droit de parler d'une fixité de la vision de programmation ; si elle est convergente, on est en droit de parler d'un processus d'ajustement et d'apprentissage dans l'action de programmation. Dans les autres cas, cela voudrait dire que l'action de programmation reste hésitante et impliquerait que l'exercice de recherche d'un programme d'actions prioritaires par la méthode de « la cohérence interne » en intégrant les programmes du CDR serait voué à l'échec. Cette première condition de convergence des visions de programmation doit donc être testée de façon préalable.

Mais il ne suffit pas que l'action de programmation converge vers une vision stabilisée, encore faut-il que la série des réalisations converge vers cette même limite et que cette convergence soit régulière. La « régularité » peut être simplement appréciée par l'uniformité du ratio d'avancement (rapport du montant des travaux lancés à l'enveloppe programmée) entre les différents secteurs.

La seconde série, celle des ratios de satisfaction des besoins sectoriels, n'a été estimée qu'une fois, en 2000. Ils nécessitent donc d'être mis à jour et, vu que le choix des indicateurs retenus pour les calculer reste discutable et qu'ils ne recouvrent pas tous les secteurs, ils appellent ainsi des compléments et des corrections. L'éclairage qu'ils apportent est cependant très utile parce qu'ils sont extérieurs à la logique de l'action interne du CDR dans ses deux aspects de la programmation et de la réalisation.

Les ratios de satisfaction des besoins sectoriels peuvent servir, en particulier, à travers leur comparaison avec les ratios de réalisation effective par secteur des enveloppes prévues dans la vision de programmation stabilisée, à tester la validité des options de la programmation stabilisée (à condition qu'elle existe) ; plus les deux batteries de ratios sont proches, plus on peut imputer leurs écarts conjoints entre les secteurs aux décalages entre les deux actions de programmation et de réalisation du CDR ; et plus leurs valeurs s'écartent, plus on est en droit de s'interroger, soit sur la validité de la vision de programmation, soit sur les effets de rigidité asymétrique dans la réalisation.

Une fois cette comparaison effectuée et ses conclusions tirées,

et si l'on note :

- R_i : cumul des contrats d'investissement lancés dans le secteur i ;
- R^*_i : cumul des investissements efficaces réalisés dans le secteur i (sans biais dus aux excès absolus) ;
- P_i : enveloppe allouée dans la vision de programmation stabilisée au secteur i , limite, si elle existe de la suite des $P_{i,m}$ avec m représentant l'indice des programmes successifs ;
- P^*_i : enveloppe devant être allouée dans une vision de programmation « idéale » au secteur i ;
- s_i : le ratio de satisfaction des besoins pour le secteur i

on peut postuler que $s_i=R^*_i/P^*_i$, tout en sachant que les R^*_i et P^*_i sont inconnus ; alors qu'on connaît les R_i et, sous la condition de convergence, les P_i .

On procédera d'abord en effectuant les corrections ponctuelles aux R_i découlant d'informations spécifiques sur tel ou tel secteur et en écartant les cas flagrants de dépenses opérationnelles amalgamées aux dépenses d'investissement. On notera que $R_i-R^*_i \geq R_i - P_i$ chaque fois que $R_i > P_i$.

1. On fera dans un premier temps une double hypothèse sur les R_i et les P_i en les considérant comme des estimations valables des R^*_i et des P^*_i .
2. On supposera, dans un second temps, que $R_i-R^*_i=R_i - P_i$ chaque fois que $R_i > P_i$, cela permet de calculer les valeurs R^*_i et par suite les valeurs $P^*_i=R^*_i/s_i$.
3. On supposera, dans un troisième temps, que les valeurs de P_i constituent une approximation valable des P^*_i (ou du moins que les parts relatives des P_i constituent une approximation valable de celles des P^*_i), cela permettra une estimation des $R^*_i=s_i.P^*_i$.

On confrontera les résultats en P^*_i et en R^*_i des trois modes de calcul et, s'ils sont proches, on pourra les retenir. Dans les trois cas on aura ainsi évalué la suite des $P^*_i-R^*_i$.

Si l'on note par ailleurs F la contrainte financière globale attachée aux nouveaux investissements sur la période considérée, et H le montant des travaux d'investissement restants, H est donc la somme des termes positifs de la forme $P^*_i-R^*_i$ pour tous les secteurs i , alors l'enveloppe F_i attachée aux nouveaux projets d'investissement dans le secteur i peut s'écrire : $F_i=F.(P^*_i-R^*_i)/H$ si l'on adopte comme politique de combler les « retards » proportionnellement à leur ampleur ce qui n'est sans doute pas optimal mais évite au CDR de prendre des virages trop abrupts dans

son action de réalisation comme cela aurait été le cas si l'on avait recherché à uniformiser le plus vite possible les ratios de réalisation et que l'on avait donc concentré tous les efforts sur le (ou les secteurs) le plus en retard.

Fort heureusement, l'analyse des données disponibles permet de répondre de façon satisfaisante aux interrogations que soulève la démarche décrite ici :

- Les visions successives sont bien convergentes,
- Les ratios de satisfaction et les ratios de réalisation semblent proches
- Les deux modes de calcul des P^*_i et des R^*_i aboutissent à des résultats proches.

Cela signifie que la démarche de programmation du CDR a effectivement été marquée par un apprentissage positif et que c'est au débrayage entre la programmation et la réalisation que l'on peut imputer la majeure partie des écarts au niveau des ratios de satisfaction des besoins, ce débrayage étant sans doute dû en grande partie aux pressions des politiciens locaux et à la trop grande importance accordée à la disponibilité des financements extérieurs dans les décisions de réalisation des projets.

En termes pratiques, la démarche décrite ci-dessus procède en suivant 4 étapes :

1. *Répartir les projets par secteur.* Ce classement est conforme à l'approche du CDR, il est incontournable pour pouvoir intégrer dans la réflexion les éléments d'information qui sont systématiquement classés de la sorte dans les publications disponibles. Cette séparation a l'inconvénient de ne pas autoriser la prise en compte des effets d'agglomération des équipements et de privilégier l'approche centrée sur la satisfaction des besoins des populations telles qu'elles se répartissent actuellement sur le territoire par rapport à une approche de structuration du territoire.
2. *Etablir un classement ordinal des projets.* Les équipes des spécialistes sectoriels ont établi, pour chaque secteur à part, une classification ordinale des priorités en s'inspirant des travaux d'ores et déjà réalisés au niveau de chaque secteur dans les étapes antérieures du projet du SDATL.
3. *Allouer à chaque secteur une part de l'investissement global,* fonction des orientations programmatiques observées et des amendements proposés à ces orientations. Comme décrit ci-dessus, les enveloppes relatives pour les secteurs ont été établies en se basant sur le croisement de plusieurs approches :
 - La comparaison des stocks de capital fixe investi par secteur depuis 1991, et par suite des nécessités de la maintenance de ce capital fixe

- La comparaison des visions successives des besoins et des niveaux d'équipement par secteur avec la prise en compte de l'inertie de ces visions et de leur tendance d'évolution
- La comparaison des indices globaux de satisfaction des besoins

Pour cela, nous avons procédé comme suit :

Les montants annuels cumulés des contrats engagés et des travaux achevés par le CDR ont été compilés ;

Les valeurs annuelles des nouveaux contrats signés et celles des travaux achevés ont été transformés des dollars US courants de leurs années respectives en dollars constants de 2003 au moyen d'un indice spécifique estimé sur la base de la moyenne géométrique de l'évolution des indices des prix à la consommation au Liban et aux Etats-Unis.

A chacune des dates d'établissement par le CDR de programmes de reconstruction (1991 pour le programme Bechtel- Dar al Handasah, 1995 pour le programme Horizon 2000, 2000 pour le programme Monitor- Ace et 2003 pour le dernier programme du CDR) les montants prévus dans ces programmes, après avoir été ramenés aux dollars constants de 2003, ont été additionnés au montant, en dollars constants de 2003, des contrats signés à la même date. Quatre visions globalisantes de la reconstruction ont ainsi pu être dégagées pour chaque secteur sur la base de l'idée qu'à l'établissement de chacun de ces programmes, le CDR intégrait nécessairement l'ensemble des contrats déjà engagés.

4. *Prendre en compte les contraintes techniques de délai* : à cet effet, nous avons écarté tous les projets dont le démarrage nécessitait des travaux préparatoires techniques et administratifs excédant l'horizon des 5 ans.
5. A ce stade, l'approche simplifiée de choix en deux temps arrive à son terme et permet de dresser la liste des projets prioritaires. Il suffit, pour cela, de répartir l'enveloppe financière globale sur les secteurs et de retenir, dans chaque secteur les projets réalisables dont le coût cumulé ne dépasserait pas l'enveloppe du secteur après avoir classé les projets en fonction du classement ordinal retenu par les spécialistes sectoriels.

III.4. LA DETERMINATION DE LA REPARTITION SECTORIELLE

Les résultats de l'exercice décrit au chapitre précédent sont présentés à travers une succession de tableaux.

Le premier tableau présente la succession des quatre programmes de reconstruction proposés par le CDR, en millions de US dollars de leur année de préparation :

Tableau xxxx : Les 4 programmes conçus par le CDR, en 1991, 1995, 2000 et 2003 (en MUSD courants)

Programme date	Bechtel Dar Al Handasah 1 991	Horizon 2000 1 995	Monitor ACE 2 000	Projet CDR 3 ans 2 003
Électricité	522	1 774	80	53
Télécommunications	145	636	55	0
Routes	823	4 395	1 737	779
Éducation	121	2 444	548	260
Santé	193	581	75	38
Affaires sociales	0	164	0	128
Environnement	0	37	29	0
Eau potable	130	975	882	308
Eaux usées	281	867	1 536	738
Déchets solides	90	537	100	200
Agriculture et irrigation	238	1 022	330	206
Ports et aéroport	363	1 019	0	54
Bâtiments publics	157	635	162	68
Gestion et implantation	73	0	0	0
Autres secteurs	1 321	2 678	826	0
Total	4 457	17 764	6 360	2 832

Le deuxième tableau présente l'évolution des prix à la consommation au Liban et aux Etats-Unis pour en déduire la chaîne moyenne d'indice qui sera appliquée aux travaux réalisés et aux programmes successifs de reconstruction afin de les rendre comparables sur base des dollars US de 2003.

Tableau xxxx : Evolution des prix à la consommation et chaîne moyenne d'indice utilisée dans les calculs

Année	Cours moyen USD :LBP	CPI USA	CPI Liban LBP	CPI Liban USD	chaîne moy b 2003
1991	0.928	89.4	435.6	469.5	56.7
1992	1.713	92.1	870.5	508.2	59.8
1993	1.781	94.8	1085.9	609.8	66.5
1994	1.679	97.3	1175.2	699.9	72.2
1995	1.622	100.0	1295.9	799.2	78.2
1996	1.574	102.9	1411.2	896.5	84.0
1997	1.540	105.3	1520.5	987.7	89.2
1998	1.518	107.0	1593.4	1050.0	92.7
1999	1.508	109.3	1593.5	1056.9	94.0
2000	1.508	113.3	1587.8	1053.3	95.6
2001	1.508	116.3	1582.0	1049.4	96.7
2002	1.508	118.1	1609.8	1067.9	98.2
2003	1.508	120.7	1631.6	1082.3	100.0

Les programmes successifs de reconstruction (tableau 1) ont été intégrés aux montants des contrats lancés année après année, après les avoir déflatés par l'indice présenté dans le tableau . Le troisième tableau présente ainsi les quatre visions intégrées successives de la reconstruction en 1991, 1995, 2000 et 2003.

Tableau xxxx : Les 4 « visions intégrées de la reconstruction » conçus en 1991, 1995, 2000 et 2003 en USD de 2003

Vision	Bechtel Dar al Handasah	Horizon 2000	Monitor Ace	Projet 3 ans	contrats lancés jusqu'en 2003	moyenne	écart type	Variation relative	Ratio contrats/ moyenne
Date	1 991	1 995	2 000	2 003					
Électricité	921	3 092	1 776	1 780	1 727	1 892	776	41%	91%
Télécommunications	256	1 249	998	953	953	864	369	43%	110%
Routes	1 452	5 809	2 481	2 059	1 280	2 951	1 691	57%	43%
Éducation	213	3 258	1 157	945	686	1 393	1 132	81%	49%
Santé	341	803	307	327	290	444	207	47%	65%
Affaires sociales	0	219	11	159	32	97	94	97%	32%
Environnement	0	60	109	49	49	55	39	71%	89%
Eau potable	229	1 402	1 417	916	608	991	484	49%	61%
Eaux usées	496	1 122	1 862	1 152	414	1 158	484	42%	36%
Déchets solides	159	820	868	1 161	960	752	366	49%	128%
Agriculture et irrigation	420	1 342	438	343	137	636	409	64%	22%
Ports et aéroport	640	1 702	852	935	881	1 032	401	39%	85%
Bâtiments publics	277	898	300	207	138	420	278	66%	33%
Gestion et implantation	129	110	224	226	226	172	53	31%	131%
Autres secteurs					36				
Total	5 533	21 886	12 800	11 212	8 266	12 858	5 871	46%	64%

Définitions : Nous avons appelé « vision intégrée de la reconstruction, à une date donnée, la somme du programme conçu à cette date et du stock des contrats engagés jusqu'à cette date. Ainsi, par exemple, le total de la colonne « projet 3 ans » de 2003 équivaut à la somme des contrats engagés jusqu'en 2003 et du programme conçu en 2003. Le Ratio « ontrats / moyenne » (dernière colonne) est un indicateur de l'écart entre les réalisations et la moyenne des « visions » successives.

Les « visions » ont d'abord été comparées entre elles. On peut aisément relever que si la vision de 1991 s'est située nettement en dessous de la moyenne, celle de 1995 (à l'occasion du programme Horizon 2000) s'est située encore plus nettement au-dessus de la moyenne. Après cette oscillation, les deux visions de 2000 et de 2003 présentent par contre des similitudes indéniables et démontrent un « assagissement » et un « apprentissage des réalités » louables. Ce mûrissement et cette convergence nous autorisent donc à adopter la tendance qui se dégage de ces visions successives comme une base valable d'estimation des besoins.

Les moyennes des quatre visions par secteur ont été calculées de même que les écarts types et les taux de variation relative (ratios de l'écart type à la moyenne). Il serait instructif de regarder de près l'évolution des allocations de chaque secteur. Nous nous contenterons de relever ici les cas où la variation relative est la plus importante : l'éducation (81%), l'agriculture et l'irrigation (64%) et les bâtiments publics (66%). Ces secteurs ont clairement fait l'objet d'approches différentes entre lesquelles il convient de trancher.

Les moyennes ont ensuite été comparées au cumul des contrats lancés en 2003. On peut relever que les contrats relatifs aux postes « déchets solides » et « gestion et implantation » (et, dans une certaine mesure, « télécommunications ») ont dépassé l'enveloppe globale prévue pour eux ; cela dénote des dérapages dans la gestion de ces secteurs et non pas du tout un suréquipement ou une saturation des besoins. On constate réciproquement des déficits graves dans la conclusion de contrats relatifs aux postes « agriculture et irrigation » et « eaux usées ». Les autres écarts relèvent soit de l'ampleur des besoins complémentaires soit d'une inflation injustifiée des programmes (celui de 1995 notamment) comme il apparaît en particulier dans les projets de routes.

Convergence des visions et évaluation de la convergence de la programmation et de la réalisation

Sur la base de ce qui précède, nous avons cherché à dégager les deux suites R_i et P_i représentant, la première, le montants cumulés des travaux d'investissement engagés et, la deuxième, la vision globale de programmation issue de la convergence des visions successives.

Pour obtenir la suite R_i (montants cumulés des travaux d'investissement engagés), nous avons retenu le montant cumulé des contrats engagés par le CDR et en avons déduit un montant 600 millions US dollars alloués à la couverture des frais de collecte et de traitement des déchets solides et qui relèvent plutôt de frais opérationnels qui ne doivent pas être amalgamés aux investissements. D'autres corrections seraient sans doute nécessaires mais nous ne disposons pas d'informations suffisamment précises pour cela.

Pour ce qui concerne la suite des P_i (vision globale de programmation) et considérant les effets d'inertie inévitables dans le travail du CDR, ne serait-ce qu'à cause de l'accumulation des contrats lancés et de la rigidification de situations sectorielles indésirables ou du moins non

désirées, nous avons retenu seulement les trois dernières « visions » du CDR (en excluant donc le programme de Bechtel Dar al Handasah de 1991, ancien et marqué par un caractère provisoire) et nous en avons déduit, par extrapolation linéaire, une allocation tendancielle par secteur.

Tableau xxxx : Contrats lancés jusqu'en 2003 avant et après correction, et « vision globale de programmation » depuis 1995

	contrats lancés jusqu'en 2003 R_i	contrats lancés jusqu'en 2003 R_i réalisé corrigé	Tendance des 3 dernières visions du CDR P_i
Électricité	1 727	1 727	1 578
Télécommunications	951	951	926
Routes	1 276	1 276	1 658
Éducation	680	680	678
Santé	283	283	246
Affaires sociales	23	23	90
Environnement	39	39	72
Eau potable	596	596	1 046
Eaux usées	400	400	1 446
Déchets solides	945	345	1 093
Agriculture et irrigation	120	120	229
Ports et aéroport	862	862	784
Bâtiments publics	118	118	139
Gestion et implantation	205	205	243
Autres secteurs	13	13	
Total	8 241	7 641	10 226

Avant d'aller plus avant, il est intéressant de mettre en vis à vis le degré de décalage entre la programmation du CDR et ses réalisations d'une part, et les ratios de satisfaction relative des besoins tels qu'estimés par Monitor.

Le ratio R_i/P_i (cumul des contrats engagés / enveloppes des visions de programmation) a été d'abord calculé par secteur.

Nous avons ensuite repris les indicateurs de satisfaction des besoins sectoriels tels que présentés dans l'étude Monitor-ACE de 2000 sur la base de la comparaison d'indicateurs simples entre le Liban et des pays de niveau économique comparable. Nous avons complété ces ratios (valeurs marquées par des astérisques) et nous avons considéré que le ratio de satisfaction globale intersectoriel correspondait à la moyenne des ratios de satisfaction sectoriels pondérée par la structure moyenne des quatre visions de programme du CDR. Ainsi se trouve établie la suite s_i (ratios de satisfaction sectoriels, pondérés par la structure des « visions » du CDR).

La comparaison des R_i/P_i aux s_i ne fait pas apparaître de d'aberrations majeures ce qui signifie que les réalisations ont tendance à s'opérer prioritairement – au delà du niveau où ils étaient programmés - là où les attentes sont les plus fortes, et réciproquement. On peut cependant relever que les ratios de satisfaction sont généralement supérieurs aux ratios de réalisation. Cela tendrait à confirmer l'hypothèse d'une ambition quelque peu excessive dans les programmes, qui viseraient des standards plus élevés que ceux de pays de niveau économique comparable.

Afin de pousser l'analyse, ces deux suites (R_i/P_i et s_i) ont été normées à l'unité au niveau de l'indicateur global intersectoriel. La comparaison des deux suites de structure relative de satisfaction et de réalisation fait apparaître une similitude remarquable, ce qui conforte la démarche adoptée.

Cette similitude est d'ailleurs surtout présente pour les postes les plus significatifs. Si l'on accepte les ratios de satisfaction comme base, cela signifie que les écarts qui subsistent doivent, en première estimation, être rapportés à des erreurs de programmation (sous-estimation de la part de l'agriculture et surestimation de celles des routes et de la santé). Le seul écart significatif apparaît dans le secteur de l'éducation où la surprogrammation des écoles d'enseignement général et d'enseignement technique est notoire. Nous retiendrons donc pour la suite la première estimation. Il apparaît ainsi que les estimations de Monitor ont été effectivement prises en compte dans l'infléchissement des tendances à la baisse des enveloppes de programmation du CDR.

Tableau xxxx : décalages entre programmation du CDR et réalisations, et entre programmation du CDR et ratios de satisfaction relative des besoins estimés par Monitor

	Ri / Pi (Réalisé / programmé)	Tendance des 3 dernières visions du CDR	Ri corrigé (Réalisé corrigé)	Ratios (Réalisé / programmé) normés à 1	ratios Monitor	S_i Ratios de satisfaction Monitor complétés	Ratios de satisfaction Monitor normés à 1
Électricité	109%	15%	23%	147%	122%	122.0%	140%
Télécommunications	103%	9%	12%	137%	123%	123.0%	141%
Routes	77%	16%	17%	103%	92%	92.0%	105%
Éducation	100%	7%	9%	134%	98%	98.0%	112%
Santé	115%	2%	4%	154%	101%	101.0%	116%
Affaires sociales	26%	1%	0%	35%		100.0% (*)	115%
Environnement	54%	1%	1%	72%	59%	59.0%	68%
Eau potable	57%	10%	8%	76%	31%	31.0%	36%
Eaux usées	28%	14%	5%	37%	55%	55.0%	63%
Déchets solides	32%	11%	5%	42%		30% (*)	34%
Agriculture et irrigation	53%	2%	2%	70%		20% (*)	34%
Ports et aéroport	110%	8%	11%	147%		120% (*)	138%
Bâtiments publics	85%	1%	2%	114%		100.0% (*)	115%
Gestion et implantation	84%	2%	3%	113%		100.0% (*)	115%
Autres secteurs							
Total	75%	100%	100%	100%		87.3% (*)	100%

Lecture : Dans le secteur de l'électricité, colonne 1 : les réalisations ont excédé la programmation de 9% ; colonne 2 : ce secteur était programmé pour bénéficier de 15% des dépenses dans l'effort 1991 à 2006 ; colonne 3 : ce secteur a en fait bénéficié de 23% des dépenses d'investissement ; colonne 4 : si on réduit la somme totale programmée au montant de ce qui a été effectivement réalisé tous secteurs confondus, l'électricité apparaît comme ayant en fait bénéficié d'une sur-consommation de crédits de 47% ; colonne 5 : Monitor a estimé en 2000 que le secteur électricité était plus que satisfait (à 122%) ; colonne 6 : idem (dans cette colonne, d'autres secteurs sont renseignés) ; colonne 7 : pour un degré de satisfaction moyen de 1 tous secteurs confondus, l'électricité est satisfaite à 1,4.

A partir de là, nous procédons aux trois calculs successifs évoqués précédemment, et qui consistent à déduire une répartition sectorielle de l'enveloppe financière du Plan Programme à élaborer, selon que l'on décide :

- d'allouer à chaque secteur la somme qui lui était dédiée dans la programmation du CDR et qui n'a pas encore été dépensée ;
- d'allouer à chaque secteur une somme telle qu'elle permettrait d'atteindre – à partir des dépenses déjà réalisées - un degré de satisfaction égal à 100 dans l'échelle Monitor ;
- d'allouer à chaque secteur une somme telle qu'elle permettrait d'atteindre – à partir du niveau des 3 dernières visions de programmation du CDR - un degré de satisfaction égal à 100 dans l'échelle Monitor.

La vision de programmation est ainsi d'abord comparée aux réalisations pour dégager une première structure (A) d'allocation aux secteurs.

Tableau xxxx : Parts des secteurs dans l'hypothèse de validité des visions et des réalisations sans prise en compte des ratios de satisfaction

	Tendance 3 visions CDR	réalisé corrigé	reste à réaliser	restes positives	Allocation finale A
Électricité	1 578	1 727	-149	0	0.0%
Télécommunications	926	951	-25	0	0.0%
Routes	1 658	1 276	381	381	13.2%
Éducation	678	680	-3	0	0.0%
Santé	246	283	-37	0	0.0%
Affaires sociales	90	23	66	66	2.3%
Environnement	72	39	33	33	1.1%
Eau potable	1 046	596	450	450	15.6%
Eaux usées	1 446	400	1 046	1 046	36.2%
Déchets solides	1 093	345	748	748	25.9%
Agriculture et irrigation	229	120	108	108	3.7%
Ports et aéroport	784	862	-79	0	0.0%
Bâtiments publics	139	118	21	21	0.7%
Gestion et implantation	243	205	38	38	1.3%
Autres secteurs		13			0.0%
Total	10 226	7 641	2 585	2 892	100.0%

Afin de conforter cette première allocation, nous avons procédé à un second calcul.

Les investissements réalisés ont cette fois été corrigés en leur appliquant les ratios de satisfaction pour aboutir à une enveloppe de programmation implicite qui a été comparée à la vision de programmation, ce qui permet de dégager une deuxième structure (B) d'allocation intersectorielle des investissements :

Tableau xxx : Parts des secteurs dans l'hypothèse de validité des ratios de satisfaction et des réalisations sans prise en compte des visions

	R = Réalisés après corrections	S = Ratios de satisfaction Monitor corrigés	P=R/s si réalisation homothétique	Restes positifs	Allocation finale B
Électricité	1 727	122.0%	1 416	0	0.0%
Télécommunications	951	123.0%	773	0	0.0%
Routes	1 276	92.0%	1 387	111	3.8%
Éducation	680	98.0%	694	14	0.5%
Santé	283	101.0%	280	0	0.0%
Affaires sociales	23	100.0%	23	0	0.0%
Environnement	39	59.0%	66	27	0.9%
Eau potable	596	31.0%	1 923	1 327	45.9%
Eaux usées	400	55.0%	728	328	11.3%
Déchets solides	345	30% (*)	1 151	806	27.9%
Agriculture et irrigation	120	20% (*)	401	281	9.7%
Ports et aéroport.	862	120% (*)	719	0	0.0%
Bâtiments publics	118	100.0%	118	0	0.0%
Gestion et implantation	205	100.0%	205	0	0.0%
Autres secteurs	13	100.0%	13		0.0%
Total	7 641	87.3%	9 898	2 893	100.0%

Une troisième approche a consisté à corriger les visions de programmation par l'application des ratios de satisfaction pour aboutir à une estimation des réalisations efficaces laquelle, comparée aux visions de programmation, conduit à une troisième structure (C) d'allocation intersectorielle des investissements

Tableau xxxx : Parts des secteurs dans l'hypothèse de validité des ratios de satisfaction et des visions sans prise en compte des réalisations

	P =Tendance 3 dernières visions du CDR	S = Ratios de satisfaction Monitor corrigés	R =sP	P-R	P-R positifs	Allocation finale C
Électricité	1 578	122%	1 925	-347	0	0.0%
Télécommunications	926	123%	1 139	-213	0	0.0%
Routes	1 658	92%	1 525	133	133	5.4%
Éducation	678	98%	664	14	14	0.5%
Santé	246	101%	249	-2	0	0.0%
Affaires sociales	90	100%	90	0	0	0.0%
Environnement	72	59%	42	29	29	1.2%
Eau potable	1 046	31%	324	722	722	29.2%
Eaux usées	1 446	55%	795	651	651	26.3%
Déchets solides	1 093	30%	328	765	765	30.9%
Agriculture et irrigation	229	30%	69	160	160	6.5%
Ports et aéroport	784	120%	940	-157	0	0.0%
Bâtiments publics	139	100%	139	0	0	0.0%
Gestion et implantation	243	100%	243	0	0	0.0%
Autres secteurs						0.0%
Total	10 226	87%	8 472	1 754	2 473	100.0%

Comparaison des allocations finales

Les trois modes d'allocation calculés plus haut sont présentés dans le tableau.

Tableau xxxx : Allocation intersectorielle des investissements selon les 3 modes de calcul, et allocation intersectorielle moyenne

Allocations finales	A Hypothèse réalisation et vision, ss ratios de satisfaction	B Hypothèse réalisation et ratios de satisfaction sans visions	C Hypothèse visions et ratios de satisfaction sans réalisations	moyenne
Électricité	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Télécommunications	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Routes	13.2%	3.8%	5.4%	7.5%
Éducation	0.0%	0.5%	0.5%	0.3%
Santé	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Affaires sociales	2.3%	0.0%	0.0%	0.8%
Environnement	1.1%	0.9%	1.2%	1.1%
Eau potable	15.6%	45.9%	29.2%	30.2%
Eaux usées	36.2%	11.3%	26.3%	24.6%
Déchets solides	25.9%	27.9%	30.9%	28.2%
Agriculture et irrigation	3.7%	9.7%	6.5%	6.6%
Ports et aéroport	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Bâtiments publics	0.7%	0.0%	0.0%	0.2%
Gestion et implantation	1.3%	0.0%	0.0%	0.4%
Autres secteurs	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Si l'on calcule les angles d'écart entre chaque couple de deux vecteurs d'allocations parmi les trois modes, on obtient les valeurs suivantes (en degrés) :

Couple de vecteurs d'allocation	distance angulaire
A, B	45°
A, C	23°
B, C	24°

On est ainsi conduit à retenir le mode C qui est le plus proche de la moyenne des trois modes.

Cela porte à considérer que les écarts entre les réalisations d'une part, les visions de programmation et les ratios de satisfaction d'autre part, sont plus importants que les écarts entre les visions de programmation d'une part, les réalisations et les ratios de satisfaction d'autre part, ou entre les ratios de satisfaction d'une part, les visions de programmation et les réalisations d'autre part.

III.5. LA SÉLECTION DES PROJETS PAR SECTEUR

La détermination d'une répartition sectorielle des crédits pour les investissements à venir permet d'avancer dans la construction du Plan Programme. Comme précisé précédemment, seuls les investissements nouveaux sont ventilés selon les règles de la répartition sectorielle retenue à la section précédente. Les projets relevant des opérations ou de la réhabilitation (rendre ou maintenir opérationnels des équipements déjà réalisés) sont prioritaires par nature et ne sont pas destinés à accroître l'offre mais à la maintenir à son niveau. Ces projets sont donc inscrits en priorité dans le Plan Programme. Les sommes restantes sont allouées aux investissements nouveaux, selon la clé de répartition intersectorielle obtenue à la section précédente. Il en résulte la proposition de répartition finale suivante :

Tableau xxxx : Répartition par nature et par secteur de l'enveloppe financière du Plan Programme, à partir de la répartition des coûts estimés des projets de la liste cumulée CDR + SDATL.

	Coûts des projets de la liste cumulée				Allocation finale proposée			
	Opér	Réhab	Invest	Total	Opér	Réhab	Invest	Total
Électricité	30	82	812	924	30	82	27	139
Télécommunications	0	16	7	23	0	16	0	16
Routes	400	312	1 331	2 042	400	312	163	875
Éducation	0	10	209	218	0	10	7	17
Santé	0	16	43	59	0	16	1	17
Affaires sociales	0	99	28	128	0	99	22	121
Eau potable	69	145	449	663	69	145	156	370
Eaux usées	8	126	637	772	8	126	348	483
Déchets solides	434	0	119	553	434	0	119	553
Agriculture et irrigation	0	6	1 438	1 444	0	6	81	87
Ports et aéroport	0	19	87	106	0	19	3	22
Bâtiments publics	0	1	66	66	0	1	9	9
Total	941	832	5 225	6 998	941	832	936	2 709

La sélection des projets, au sein de la liste exhaustive CDR-SDATL, a été opérée par application des priorités internes à chaque secteur, selon les critères de priorité découlant du SDATL.

Les projets retenus sont énumérés dans la liste présentée en fin de document.

Un tableau analytique, placé en tête de liste présente la distribution des projets retenus par secteur, par nature de dépense, par extension de la couverture et par localisation

Il apparaît en particulier que la répartition spatiale (sous les deux angles de l'extension du service et de la localisation) des dépenses est relativement équilibrée :

Tableau xxxx : Localisation et extension du service des projets retenus dans le Plan Programme

Localisation	Extension du service			
	Nationale	Régionale	Locale	Total
Diffuse	21%	0%	0%	21%
Beyrouth	2%	11%	2%	16%
Mont Liban	0%	13%	11%	24%
Nord	1%	5%	6%	13%
Sud	1%	7%	5%	12%
Békaa	1%	3%	10%	14%
Total	27%	39%	35%	100%

De même, la répartition sectorielle des projets retenus ne s'écarte pas sensiblement des objectifs d'allocation (l'écart étant dû à l'indivisibilité de certains projets ou bien encore au fait que certains projets ont déjà été lancés et ont donc été exclus du champ de l'exercice) :

Secteur	Projets retenus			% de la liste globale des projets				
	Opérations	Réhabilita- tion	Investis- sement	Total	Opérations	Réhabilita- tion	Investis- sement	Total
Admin. et bâtiments Publics		1	7	7	0%	0%	1%	0%
Affaires sociales		99	17	116	0%	15%	2%	4%
Agriculture et irrigation		6	85	91	0%	1%	8%	3%
Déchets solides	434		119	553	46%	0%	12%	21%
Eau potable	69	145	156	370	7%	21%	15%	14%
Eaux usées	8	126	430	564	1%	18%	42%	21%
éducation générale			4	4	0%	0%	0%	0%
éducation supérieure		6	6	12	0%	1%	1%	0%
Énergie	30	82	24	136	3%	12%	2%	5%
enseignement technique			2	2	0%	0%	0%	0%
jeunesse et sports		4	1	5	0%	1%	0%	0%
Routes	400	170	165	735	42%	25%	16%	28%
santé		16	4	20	0%	2%	0%	1%
Télécoms		16	7	23	0%	2%	1%	1%
Fer, ports et aéroport		10		10	0%	1%	0%	0%
Grand Total	941	681	1 026	2 649	100%	100%	100%	100%

Possibilités de classement plus poussé

Cette approche de programmation pourrait, dans le cadre de travaux ultérieurs, être poussée vers une approche multicritères. Les étapes complémentaires suivantes pourraient alors être suivies:

- Répartir les projets non seulement par secteur mais aussi par nature et par région ;
- Problématiser le classement des projets ;
- Passer de classements ordinaux partiels à une valorisation synthétique des projets qui incorpore leur impact en terme d'investissement et en terme de demande induite ;
- Recomposer un classement ordinal global à partir des valorisations cardinales obtenues.

III LISTE DES PROJETS ET DES ACTIONS RETENUES DANS LE PLAN PROGRAMME

Tableau xxxx : Les crédits du Plan Programme par nature de dépense, par secteur, par localisation et par extension du service

Nature	Secteur	Localisation	Diffuse				Beyrouth				Mont Liban				Nord				Sud				Békaa				Toutes régions					
			Nation	Région	ale	ale	Locale	Total	Nation	Région	ale	ale	Locale	Total	Nation	Région	ale	ale	Locale	Total	Nation	Région	ale	ale	Locale	Total	Nation	Région	ale	ale	Locale	Total
	Admin. et bâtiments Publics				0		3			3			4		4			0		0			2		0		3		0		4	7
	Affaires sociales		11		11					0					2		2		2		2		2		11		6		0	17		
	Agriculture et irrigation				0					0							85		85		0		0		0		85		0	85		
	Déchets solides				0		0			0		75		75		24		24		8		8		12		12		0	119	0	119	
	Eau potable				0		5	5	10		1	76	77			27	27		3	3	6		35	35		0	9	147	156			
	Eaux usées				0		128	128			44	44			105	105		64	64		89	89		0	128	302	430					
	éducation générale				0			1	1		3	3									0			0	0	4	4					
	éducation supérieure				0		6		6												0		24		24	0	0	0	24			
	Énergie				0				0												0		2	2	0	0	0	2	2			
	enseignement technique				0				0												0		1	0	0	0	1	0	1			
	jeunesse et sports				0				0					1	1						0		0		0	0	1	0	1			
	Routes				0		40	125	165												0		40	125	0	165						
	santé				0		4		4												0		4	0	0	0	4					
	Télécom		7		7				0												0		0		7	0	0	7				
	TCSP, ports et aéroports				0				0												0		0		0	0	0	0	0			
	Investissement Total		18	0	0	18	47	264	6	317	0	76	127	204	0	27	132	160	0	98	68	166	24	14	124	162	88	479	459	1 026		
	Admin. et bâtiments Publics				0				0												0		0		0	0	0	0	0			
	Affaires sociales				0				0												0		0		0	0	0	0	0			
	Agriculture et irrigation				0				0												0		0		0	0	0	0	0			
	Déchets solides				0		6	1	6		251	251		81	81		58	58		39	39		29	29	40	6	428	0	434			
	Eau potable		40		40				0													29	29	40	0	29	69					
	Eaux usées				0				0													8	8	0	0	8	8					
	éducation générale				0				0												0		0		0	0	0	0				
	éducation supérieure				0				0												0		0		0	0	0	0				
	Énergie		30		30				0												0		0		30	0	0	30				
	enseignement technique				0				0												0		0		0	0	0	0				
	jeunesse et sports				0				0												0		0		0	0	0	0				
	Routes		400		400				0												0		400	0	0	400						
	santé				0				0												0		0		0	0	0	0				
	Télécom				0				0												0		0		0	0	0	0				
	TCSP, ports et aéroports				0				0												0		0		0	0	0	0				
	Opération Total		470	0	0	470	6	1	0	6	0	251	0	251	0	81	0	81	0	58	0	58	0	39	37	76	476	428	37	941		

Extension			Diffuse				Beyrouth				Mont Liban				Nord				Sud				Békaa				Toutes régions						
Nature	Secteur	Localisation	Nation	Région	ale	Locale	Total	Nation	Région	ale	Locale	Total	Nation	Région	ale	Locale	Total	Nation	Région	ale	Locale	Total	Nation	Région	ale	Locale	Total						
	Admin. et bâtiments Publics						0					0					0	1					0	1	0	0	1						
	Affaires sociales		8				8	5	15			20	3				3	34			18		18	16		16	14	86	0	99			
	Agriculture et irrigation		0				0					0					0				6		6	0		0	0	6	6				
	Déchets solides		0				0					0					0						0	0	0	0	0	0					
	Eau potable		0				0	4	0			4			29		29	3	26			44	44	5	34	39	4	8	134	145			
	Eaux usées		0				0			52		52			74		74						0	0	0	126	126						
	éducation générale		0				0					0					0						0	0	0	0	0	0					
	éducation supérieure		6				6					0					0						0	6	0	0	6						
	Énergie		25				25					0					37			20			0	82	0	0	82						
	enseignement technique		0				0					0					0						0	0	0	0	0	0					
	jeunesse et sports		0				0					0					0						0	0	4	0	4						
	Routes		0				0			11		11	10		4		66						82	82	10	22	138	170					
	santé		0				0				6	6					0			4			5	5	0	0	0	16	16				
	Télécom		16				16					0					0			4			0	16	0	0	16						
	TCSP, ports et aéroports		10				10					0					0						0	10	0	0	10						
	Réhabilitation Total		65	0	0	0	65	9	26	58	93	10	7	159	176	37	37	31	105	21	29	56	106	0	20	116	136	142	119	420	681		
	Admin. et bâtiments Publics		0	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3	0	4	7		
	Affaires sociales		19	0	0	0	19	5	15	0	0	20	0	3	0	0	3	0	36	0	0	20	0	18	0	18	24	92	0	116			
	Agriculture et irrigation		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85	6	91	0	0	0	0	0	85	6	91			
	Déchets solides		0	0	0	0	0	6	1	0	7	0	326	0	326	0	326	0	105	0	105	0	66	0	66	0	51	0	51	6	547	0	553
	Eau potable		40	0	0	0	40	4	5	5	14	0	1	106	107	0	3	54	56	0	3	48	51	0	5	98	102	44	16	310	370		
	Eaux usées		0	0	0	0	0	0	128	52	180	0	0	118	118	0	0	105	105	0	0	64	64	0	0	98	98	0	128	436	564		
	éducation générale		0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4		
	éducation supérieure		6	0	0	0	6	0	6	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6	0	12		
	Énergie		55	0	0	0	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	0	0	37	20	0	0	24	0	0	24	136	0	0	136	
	enseignement technique		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2		
	jeunesse et sports		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	5	0	5		
	Routes		400	0	0	0	400	40	136	0	176	10	0	56	66	0	0	0	0	0	11	0	11	0	0	82	82	450	147	138	735		
	santé		0	0	0	0	0	4	0	6	10	0	0	0	0	0	0	4	4	0	0	5	5	0	0	0	0	4	0	16	20		
	Télécom		23	0	0	0	23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23	0	0	23		
	TCSP, ports et aéroports		10	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	10		
	Grand Total		553	0	0	0	553	61	290	64	416	10	334	287	630	37	145	163	345	21	185	124	330	24	73	278	374	706	1 026	916	2 649		

Tableau xxxx : Les opérations du Plan Programme

Secteur	Intitulé	Référence CDR ou SDATL	Nature	Coût global	Année démarrage	Extension du service	Localisation
Admin. bâtiments Publics	إنشاء مستودع للأثار في فرن الشباك لصالح مديرية الآثار	1015	investissement	0.8	2004	Nationale	Beyrouth
Admin. bâtiments Publics	إنشاء مبنى وزارة الاقتصاد في بيروت	1016	investissement	2.0	2004	Nationale	Beyrouth
Admin. bâtiments Publics	إنشاء مبانى حكومية في شحيم	1009	investissement	4.1	2004	Locale	Mont Liban
Admin. bâtiments Publics	تأهيل مبنى الجمارك في صيدا	1013	Réhabilitation	0.2	2004	Nationale	Sud
Admin. bâtiments Publics	تأهيل مبنى الجمارك في صور	1011	Réhabilitation	0.4	2004	Nationale	Sud
Affaires sociales	مشروع لدعم إصلاح القطاع العام : تعزيز صنع القرارات الإدارية (مجموعة عقود)	1033	Investissement	7.0	2004	Nationale	Diffuse
Affaires sociales	نقل المعرفة بواسطة خبراء لبنانيين يعيشون في الخارج- المرحلة الثالثة(-TOKTEN-LEB/02/016)	1031	Investissement	0.4	2004	Nationale	Diffuse
Affaires sociales	الهيئات الوسيطة لتنفيذ البرنامج القطاعي الوطني في مجال الاعاقة	1104	Investissement	0.9	2004	Nationale	Diffuse
Affaires sociales	الهيئات الوسيطة لتنفيذ البرنامج القطاعي الوطني في مجال الجندر (فضايا المرأة)	1105	Investissement	0.9	2004	Nationale	Diffuse
Affaires sociales	مشروع تعزيز القدرات الوطنية على التنمية البشرية (Enhancing National Capacity Development LEB/02/012 Building and Partnership for Human)	1032	Investissement	0.4	2004	Nationale	Diffuse
Affaires sociales	الهيئات الوسيطة لتنفيذ البرنامج القطاعي الوطني في مجال الأطفال والأولاد	1106	Investissement	0.9	2004	Nationale	Diffuse
Affaires sociales	الهيئات الوسيطة لتنفيذ البرنامج المناطقي في قضاءي بعلبك / الهرمل	1107	Investissement	2.1	2004	Régionale	Békaa
Affaires sociales	الهيئات الوسيطة لتنفيذ البرنامج المناطقي في قضاء عكار	1108	Investissement	2.1	2004	Régionale	Nord
Affaires sociales	الهيئات الوسيطة لتنفيذ البرنامج المناطقي في محافظة الجنوب والنبطية	1109	Investissement	2.1	2004	Régionale	Sud
Affaires sociales	انشاء قاعدة معلومات Bibliographical Database disaggregated by gender- بيليوغرافية نسائية لبنانية	1097	Investissement	0.3	2004	Nationale	Diffuse
Affaires sociales	برنامج للتنمية الاجتماعية والاقتصادية لشمال و جنوب لبنان(برنامج وطني لتخفيف حدة الفقر)	912	Réhabilitation	8.1	2004	Nationale	Diffuse
Affaires sociales	Héritage culturel Tripoli	934, 935, 948	Réhabilitation	19.3	2004	Régionale	Nord
Affaires sociales	Héritage culturel Saïda	943, 947	Réhabilitation	4.6	2004	Régionale	Sud
Affaires sociales	Héritage culturel Jbeil	942	Réhabilitation	3.1	2004	Régionale	Mont Liban
Affaires sociales	Héritage culturel Baalbek	940,941,946	Réhabilitation	15.7	2004	Régionale	Békaa
Affaires sociales	Héritage culturel Sour	936, 937, 949	Réhabilitation	13.6	2004	Régionale	Sud
Affaires sociales	Héritage culturel DGA	950	Réhabilitation	5.4	2004	Nationale	Beyrouth
Affaires sociales	Abattoir Beyrouth	1122	Réhabilitation	14.6	2005	Régionale	Beyrouth
Affaires sociales	Abattoir Tripoli	938	Réhabilitation	15.0	2004	Régionale	Nord

Secteur	Intitulé	Référence CDR ou SDATL	Nature	Coût global	Année démarrage	Extension du service	Localisation
Agriculture et irrigation	Phase I du projet du projet d'irrigation du Sud (Canal 800) - Partie I	974	Investissement	85.0	2004	Régionale	Sud
Agriculture et irrigation	Projet d'irrigation de Saïda Jezzine	SDATL	Réhabilitation	6.0	2007	Locale	Sud
Déchets solides	Etude & conception de la gestion du gaz de Naamé & Bourj Hammoud pour génération d'énergie	1125	Investissement	0.2	2005	Régionale	Beyrouth
Déchets solides	Etude & réhabilitation des décharges sauvages dans Kayyal & Hermel	1129	Investissement	0.1	2005	Régionale	Békaa
Déchets solides	Etude & réhabilitation des décharges sauvages dans NL&A	1133	Investissement	0.1	2005	Régionale	Nord
Déchets solides	Etude & réhabilitation des décharges sauvages dans SL&N	1137	Investissement	0.2	2005	Régionale	Sud
Déchets solides	Installation et supervision de l'installation des stations de traitement & décharges contrôlées dans B & ML *	1123a, 1124a	Investissement	75.2	2004	Régionale	Mont Liban
Déchets solides	Installation et supervision de l'installation des stations de traitement & décharges contrôlées dans B&BH *	1127a, 1128a	Investissement	11.6	2004	Régionale	Békaa
Déchets solides	Installation et supervision de l'installation des stations de traitement & décharges contrôlées dans NL&A *	1131a, 1132a	Investissement	24.1	2004	Régionale	Nord
Déchets solides	Installation et supervision de l'installation des stations de traitement & décharges contrôlées dans SL&N *	1135a, 1136a	Investissement	7.7	2004	Régionale	Sud
Déchets solides	Assistance technique pour le programme de planification d'investissements : l'unité déchets solides	144	Opération	5.7	2004	Nationale	Beyrouth
Déchets solides	Opération et supervision de l'opération des stations de traitement & décharges dans B&ML *	1123b, 1124b	Opération	250.5	2004	Régionale	Mont Liban
Déchets solides	Aide technique pour les campagnes de sensibilisation	1126	Opération	0.6	2006	Régionale	Beyrouth
Déchets solides	Opération et supervision de l'opération des stations de traitement & décharges dans B&BH *	1128a, 1128b	Opération	38.7	2004	Régionale	Békaa
Déchets solides	Aide technique pour les campagnes de sensibilisation	1130	Opération	0.2	2006	Régionale	Békaa
Déchets solides	Opération et supervision de l'opération des stations de traitement & décharges dans NL&A *	1131b, 1132b	Opération	80.3	2004	Régionale	Nord
Déchets solides	Aide technique pour les campagnes de sensibilisation	1134	Opération	0.3	2006	Régionale	Nord
Déchets solides	Opération et supervision de l'opération des stations de traitement & décharges dans SL&N *	1135b, 1136b	Opération	57.4	2004	Régionale	Sud
Déchets solides	Aide technique pour les campagnes de sensibilisation	1137	Opération	0.3	2006	Régionale	Sud
Eau potable	Agrandissement de la station de Dbayé	3	Investissement	3.3	2004	Régionale	Beyrouth
Eau potable	Alimentation en eau potable des villages et villes du Caza du Minié	6	Investissement	8.0	2004	Locale	Nord
Eau potable	Poursuite du projet d'alimentation en eau potable des villages attachés au projet de Ain Yacoub	8	Investissement	0.3	2006	Locale	Nord

Secteur	Intitulé	Référence CDR ou SDATL	Nature	Coût global	Année démarrage	Extension du service	Localisation
Eau potable	Poursuite du projet d'alimentation en eau potable des villages rattachés au réservoir d'el Qorné : Beit Ayoub, Beit Younes, Koreyat en plus du réseau d'el Qorné rattaché au projet Hrar -El Barghash	9	Investissement	1.8	2006	Locale	Nord
Eau potable	Poursuite du projet d'alimentation en eau potable des villages rattachés aux réservoirs de Hrar et Kabeit : Bajaa, Hrar, Houeich, Khreibé, Al Jord, Danbo, Safina Alkayteh, Chan, Al Moubarkiyé, Michmich et Wata Michmich	10	Investissement	10.0	2006	Locale	Nord
Eau potable	Poursuite du projet d'alimentation en eau potable des villages rattachés au projet de Beit Mallat : Jebrayel, Dahr El Lisba, Dhar Nassar, Eylat, Aadbul, Michha, Jayzouk, Al Cheick Taba, Zouarib, Al Jdidé, Minyara, Rahba, Beit Mallat.	11	Investissement	7.2	2006	Locale	Nord
Eau potable	Projet du Fouar Antelias	19	Investissement	22.0	2004	Locale	Mont Liban
Eau potable	Projet de transfert d'eau du Nabaa El Jouaizat aux réservoirs de Bhannes	20	Investissement	8.0	2005	Locale	Mont Liban
Eau potable	Captage des sources du Barouk, Al Raayan, et Al Safa et transfert des eaux d'Al Raayan à Aley	24	Investissement	13.2	2004	Locale	Mont Liban
Eau potable	Travaux de captage de la source Nabaa El Tassé et lignes de transfert	29	Investissement	3.3	2004	Locale	Sud
Eau potable	Projet d'alimentation en eau potable des villages de la partie Nord Est du Caza de Baalbeck	35	Investissement	11.3	2004	Locale	Békaa
Eau potable	Projet d'alimentation en eau potable dans la région du Hermel et Al Qasr	36	Investissement	8.1	2005	Locale	Békaa
Eau potable	Projet de connexions tertiaires pour les villages desservis à partir des sources de Yammouné	1118	Investissement	2.1	2005	Locale	Békaa
Eau potable	Projet de connexions tertiaires pour les villages desservis à partir des sources de Ouyoun Orghoch	1119	Investissement	1.0	2005	Locale	Békaa
Eau potable	Projet d'adducteurs de transfert et de réservoirs dans la région du Haut et Moyen Kesrouan pour relier le barrage de Chabrouh avec les réseaux d'eau existants	1120	Investissement	25.0	2006	Locale	Mont Liban
Eau potable	Etude du barrage de Bisri	51	Investissement	3.1	2004	Régionale	Sud
Eau potable	Etude du barrage du Damour	52	Investissement	1.0	2004	Régionale	Mont Liban
Eau potable	Préparation de projets d'évaluation des impacts environnementaux de projets d'eau potable et d'assainissement	1121	Investissement	5.0	2004	Locale	Beyrouth
Eau potable	Poursuite des études de barrages et lacs : Dar Beachtar, Jensnaya et Azzibé	48	Investissement	1.4	2004	Régionale	Beyrouth
Eau potable	Seuil anti-inondation de Ras El Ain	SDATL	Investissement	7.5	2005	Locale	Békaa
Eau potable	Seuil anti-inondation de Sad El Fakha	SDATL	Investissement	5.0	2005	Locale	Békaa
Eau potable	Travaux du barrage El Habach et agrandissement de la station de traitement	45	Investissement	8.3	2004	Locale	Mont Liban
Eau potable	Divers	5	Opération	40.0	2004	Nationale	Diffuse

Secteur	Intitulé	Référence CDR ou SDATL	Nature	Coût global	Année démarrage	Extension du service	Localisation
Eau potable	Contrat de maintenance et de fonctionnement des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans Baalbek – Nabi Chit	40	Opération	28.8	2004	Locale	Békaa
Eau potable	Machinerie, équipement et entretien des équipements de l'Office de Ain El Delbé	1	Réhabilitation	0.5	2004	Régionale	Beyrouth
Eau potable	Les réseaux secondaires et tertiaires de la ville de Tripoli	13	Réhabilitation	8.7	2004	Locale	Nord
Eau potable	Projet de réhabilitation des systèmes d'eau rattachés à la station d'Al Jardé	14	Réhabilitation	9.0	2006	Locale	Nord
Eau potable	Projet d'eau potable dans la zone de Bécharré : Lot A	16	Réhabilitation	8.7	2006	Locale	Nord
Eau potable	Projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable du Caza de Jbail	18	Réhabilitation	16.0	2004	Locale	Mont Liban
Eau potable	Projet de réhabilitation des systèmes d'eau du Caza du Metn : E2, E3 et E4	22	Réhabilitation	13.0	2006	Locale	Mont Liban
Eau potable	Réhabilitation et modernisation des systèmes d'eau et assainissement du Nabatiyé	26	Réhabilitation	23.6	2005	Locale	Sud
Eau potable	Projet d'eau potable dans la région du Habbariyé	30	Réhabilitation	7.5	2004	Locale	Sud
Eau potable	Projets d'eau potable dans l'Office de Jabal Amel (Bent Jbail, Marjayoun, Hasbaya)	31	Réhabilitation	13.4	2004	Locale	Sud
Eau potable	Réhabilitation des systèmes d'eau rattachés aux puits Loucy	33	Réhabilitation	22.0	2005	Locale	Békaa
Eau potable	Assistance technique au programme de planification de l'investissement – unité de l'eau	38	Réhabilitation	3.6	2004	Nationale	Beyrouth
Eau potable	Mise en place d'une unité technique d'appui à l'Office de la Békaa	39	Réhabilitation	4.6	2004	Régionale	Békaa
Eau potable	Projet de gestion des équipements de l'Office de Baalbek et Hermel pour l'eau potable et l'irrigation	41	Réhabilitation	12.0	2006	Locale	Békaa
Eau potable	Agrandissement de la station de Bahsas	43	Réhabilitation	2.6	2004	Régionale	Nord
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Hrajel & environs	81	Investissement	4.8	2005	Locale	Mont Liban
Eaux usées	Station de Traitement à Barouk	86	Investissement	1.8	2005	Locale	Mont Liban
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Mechmich & environs	71	Investissement	10.0	2005	Locale	Nord
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Bakhaoun & environs	79	Investissement	6.0	2005	Locale	Nord
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Hasbaya & environs	90	Investissement	5.5	2005	Locale	Sud
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Qaraoun & environs	97	Investissement	8.2	2005	Locale	Békaa
Eaux usées	Collecteur Sud Grand Beyrouth (Cité sportive - Ghadir)	56	Investissement	8.0	2004	Régionale	Beyrouth
Eaux usées	Réseaux à Tripoli (phase 1) et Emissaires en mer	60,62	Investissement	18.8	2004	Locale	Nord
Eaux usées	Réseaux connectés à la station de traitement de Jbeil	65	Investissement	13.0	2004	Locale	Mont Liban
Eaux usées	Réseaux connectés à la station de traitement de Nabi Younes (Chouf)	66	Investissement	20.0	2005	Locale	Mont Liban

Secteur	Intitulé	Référence CDR ou SDATL	Nature	Coût global	Année démarrage	Extension du service	Localisation
Eaux usées	Réseaux connectés à la station de traitement de Chekka	67	Investissement	5.5	2005	Locale	Nord
Eaux usées	Réseaux connectés à la station de traitement de Batroun	69	Investissement	5.5	2005	Locale	Nord
Eaux usées	Réseaux connectés à la station de traitement de Nabatiyeh	89	Investissement	8.0	2005	Locale	Sud
Eaux usées	Projet assainissement Bekaa West (Joub Janine & Saghbine)	94	Investissement	28.0	2004	Locale	Békaa
Eaux usées	Réseaux (eau & assainissement) à Baalbeck & Aamchaki, Yammouné	98	Investissement	14.5	2004	Locale	Békaa
Eaux usées	Réseaux connectés à la station de traitement de Saida	SDATL	Investissement	40.0	2005	Locale	Sud
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Mazraat el Chouf & environs	85	Investissement	3.0	2004	Locale	Mont Liban
Eaux usées	2 Stations de Traitement & réseaux à Chaqra et Bint Jbeil & environs	88	Investissement	6.5	2005	Locale	Sud
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Koura	77	Investissement	8.5	2005	Locale	Nord
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Bcharre & environs	78	Investissement	10.8	2005	Locale	Nord
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Jbaa & environs	91	Investissement	3.6	2005	Locale	Sud
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Hermel & environs	95	Investissement	5.3	2005	Locale	Békaa
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Aanjar & Majdel Aanjar & environs	96	Investissement	10.0	2005	Locale	Békaa
Eaux usées	Station de Traitement à Laboué	100	Investissement	4.5	2004	Locale	Békaa
Eaux usées	Réseaux à Tripoli (phase 2)	61	Investissement	40.0	2006	Locale	Nord
Eaux usées	Projet assainissement à Zahlé & environs et Aide technique à la municipalité de Zahlé	92,93	Investissement	18.9	2004	Locale	Békaa
Eaux usées	Collecteur de Aamatour à Niha	1156	Investissement	1.4	2004	Locale	Mont Liban
Eaux usées	Station de Traitement à Dora	58	Investissement	120.0	2005	Régionale	Beyrouth
Eaux usées	Opération et entretien station de traitement à Baalbek	99	Opération	8.4	2004	Locale	Békaa
Eaux usées	Projet assainissement Grand Beyrouth	57	Réhabilitation	52.0	2006	Locale	Beyrouth
Eaux usées	Réseaux à Aley & Baabda	1154	Réhabilitation	40.0	2006	Locale	Mont Liban
Eaux usées	Amélioration & rennovation des réseaux & station de traitement à Khinshara, Baabdat, Baskinta et Bekaata	82,83,87	Réhabilitation	19.0	2005	Locale	Mont Liban
Eaux usées	Amélioration & rennovation des réseaux & stations de traitement à Iklim el Kharroub	84	Réhabilitation	15.0	2006	Locale	Mont Liban
éducation générale	Construction et équipement de l'école de Bayssour	602,603	investissement	1.2	2004	Locale	Mont Liban
éducation générale	Construction et équipement de l'école de khalde	600, 601	investissement	1.2	2004	Locale	Beyrouth
éducation générale	Construction et équipement de l'école de Achqout	604, 605	investissement	1.6	2004	Locale	Mont Liban

Secteur	Intitulé	Référence CDR ou SDATL	Nature	Coût global	Année démarrage	Extension du service	Localisation
éducation supérieure	équipement de la faculté de génie	476	investissement	6.0	2004	Régionale	Beyrouth
éducation supérieure	achat des équipements supplémentaires aux écoles publiques	673	Réhabilitation	6.0	2004	Nationale	Diffuse
Énergie	Transport- Interconnexion de réseau entre le Liban et la Syrie	SDATL	Investissement	24.0	2004	Nationale	Békaa
Énergie	Production- Pièces de rechange pour les centrales	473	Opération	30.0	2004	Nationale	Diffuse
Énergie	Transport / Distribution- Réhabilitation des réseaux du transport et de la distribution aux Sud et Nabatieh dans les régions libérées	472	Réhabilitation	20.0	2004	Nationale	Sud
Énergie	Transport / Distribution- Réhabilitation des réseaux du transport et de la distribution au Akkar au Nord	1079	Réhabilitation	2.3	2004	Nationale	Nord
Énergie	Transport- Centre National de Télécommande	474	Réhabilitation	25.0	2004	Nationale	Diffuse
Énergie	Canalisations du gaz jusqu'à Deir Ammar	Sdatl	Réhabilitation	35.0	2004	Nationale	Nord
enseignement technique	construction de l'école professionnelle de Ansar	810	investissement	0.8	2004	Locale	Sud
enseignement technique	équipement de l'école professionnelle de Ansar	814	investissement	0.8	2006	Locale	Sud
jeunesse et sports	تنفيذ مشروع قاعة الميناء الرياضية	1022	investissement	1.0	2004	Régionale	Nord
jeunesse et sports	تأهيل ملعب جونيه	1070	Réhabilitation	1.4	2004	Régionale	Mont Liban
jeunesse et sports	تأهيل ملعب برج حمود	1071	Réhabilitation	1.4	2004	Régionale	Mont Liban
jeunesse et sports	تأهيل ملعب بجمدون	1072	Réhabilitation	1.0	2004	Régionale	Mont Liban
Routes	Aménagement du Trafic dans Beyrouth et Le Mont Liban	SDATL	Investissement	124.9	2004	Régionale	Beyrouth
Routes	Corridor Côtier pour le Transport en Commun Gd Beyrouth	SDATL	Investissement	40.0	2004	Nationale	Beyrouth
Routes	Entretien du Réseau Routier Libanais	SDATL	Opération	400.0	2004	Nationale	Diffuse
Routes	Autoroute Beyrouth-Damas (Jamhour-Aley)	148	Réhabilitation	10.0	2004	Nationale	Mont Liban
Routes	Entrées Sud De Beyrouth	158	Réhabilitation	11.0	2004	Régionale	Beyrouth
Routes	Réhabilitation de Routes dans le Mont Liban	SDATL	Réhabilitation	56.3	2004	Locale	Mont Liban
Routes	Réhabilitation Route Rachaya - Marjayoun	SDATL	Réhabilitation	10.8	2005	Régionale	Sud
Routes	Réhabilitation de Routes dans la Béqaa	SDATL	Réhabilitation	82.0	2005	Locale	Békaa
Transport Ferré, ports et aéroport	Dégagement et Protection De l'Emprise du Chemin de Fer dans tout le Liban	SDATL	Réhabilitation	10.0	2006	Nationale	Diffuse
santé	Reform of Primary Health Services Delivery System	905	investissement	4.0	2004	Nationale	Beyrouth
santé	Rehabilitation and equipping of existing Karantina Hospital	1174	Réhabilitation	6.0	2005	Locale	Beyrouth
santé	Rehabilitation and equipping of the Health Center of Shibaa	899	Réhabilitation	0.5	2004	Locale	Sud
santé	Rehabilitation of Ehden hospital	1179	Réhabilitation	0.4	2005	Locale	Nord

Secteur	Intitulé	Référence CDR ou SDATL	Nature	Coût global	Année démarrage	Extension du service	Localisation
santé	Rehabilitation and equipping of the Orange-Naso hospital in Tripoli	1176	Réhabilitation	1.8	2005	Locale	Nord
santé	Rehabilitation and equipping of Marjeeune hospital	1178	Réhabilitation	5.0	2005	Locale	Sud
santé	Rehabilitation and equipping of the Zahra hospital in Tripoli	1177	Réhabilitation	2.0	2005	Locale	Nord
santé	Rehabilitation and equipping of Becharri hospital	1180	Réhabilitation	0.3	2005	Locale	Nord
Télécom	Extension des commutateurs, des capacités, en lignes analogiques et numériques, pour répondre aux demandes d'abonnés fixes analogiques et d'abonnés bande large I et des fournisseurs d'accès Internet	SDATL	Investissement	7.0	2004	Nationale	Diffuse
Télécom	Mise à niveau des Commutateurs Application des nouveaux paliers logiciels des commutateurs téléphoniques des trois systèmes opérants Ericsson-Alcatel-Siemens, passage obligatoire pour de nouveaux services et toute extension de capacity requise	SDATL	Réhabilitation	16.0	2004	Nationale	Diffuse

A cette liste, il convient d'ajouter, d'une part, une provision pour assurer le renouvellement et l'extension des équipements de production, de transport et de distribution de l'électricité à l'échelle nationale et, d'autre part, une enveloppe de **20 millions USD** pour financer les actions suivantes, qui participent directement à la mise en œuvre du SDATL :

- **mesures, réglementaires, institutionnelles**

- Cadastre : Accélération de sa réalisation y compris dans les espaces de montagne et les vallées ;
- Création d'une agence foncière développement cohérent de l'urbanisme ;
- Travaux d'expertise en vue de la réforme de la loi sur la construction dont en particulier l'article 17 ;
- Travaux d'expertise en vue de modifications de la loi sur l'urbanisme: production des terrains à bâtir, lotissements dormants (pouvoir réaliser des extensions urbaine cohérentes) ;
- Travaux d'expertise en vue de la mise au points de lois cadres pour la Montagne, le Littoral, les Vallées, l'harmonisation des régimes de protection ;

- Travaux d'inventaire et de préparation de textes réglementaires pour le classement de patrimoines paysagers , naturels et bâtis, architecturaux...et pour la définition précise de périmètres de protection autour des monuments ou sites naturels protégés ;
- Réformes fiscales dans le domaine foncier ;
- **Pilotage et suivi**
 - Renforcement des cellules du CDR et de la DGU en charge du monitoring par le SIG des utilisations des sols et des évolutions du territoire ;
 - Appui à l'administration centrale de la DGU pour l'organisation, la tenue et la consultation des documents locaux d'urbanisme ;
 - Définition et mise en place de missions régionales de développement à Tripoli, Zahlé-Chtaura, et Nabatiyeh ;
- **Documents d'urbanisme locaux à réaliser ou à réviser en priorité**
 - Nabatiyeh (qui devra inclure des secteurs opérationnels et porter sur un périmètre plus large) ;
 - Enfé et Chekka (qui devra inclure des protections et porter sur un périmètre plus large) ;
 - L'ensemble linéaire Aabdé Halba pour en particulier enrayer le développement linéaire le long de la route ;
 - L'ensemble linéaire Rayak Baalbek pour les mêmes raisons ;
 - L'ensemble linéaire Baalbek Laboué pour les mêmes raisons ;
 - L'ensemble Chtaura, Zahlé, Jdita qui demande plus q'une simple mise en conformité ;

- **Lancement de projets de développement urbain**

- Lancement des études relatives aux grands espaces d

- **Etudes**

- Zones d'extension et de développement urbain de l'agglomération centrale (Khaldé-Damour, Nahr Beyrouth, littoral Nord, Maameltein-Nahr Ibrahim ;
- Programmation des Campus de l'Université Libanaise à Tripoli et dans les métropoles d'équilibre ;
- Réseau de transport en commun en site propre dans le grand Beyrouth et vers les métropoles d'équilibre ;
- Zones industrielles et portuaires de Baddaoui, Zahrani, Rayack.

ANNEXE 1

PROJETS NON RETENUS

A titre d'information, cette annexe présente la liste des projets non repris dans le Plan Programme, qu'il s'agisse de projets issus de la liste CDR ou de celle des projets prioritaires du SDATL.

Tableau xxxx : Projets de la liste CDR de 2003 non repris dans le Plan Programme

Secteur	Intitulé	Référence CDR ou STADTL	Nature	Coût global	Année démarrage	Extension du service	Localisation
Admin. bâtiments Publics	بيروت في الداخلي الأمن قوى تدريب معهد	1021	investissement	50.0	2004	Nationale	Beyrouth
Admin. bâtiments Publics	الكبير السرايا حرم في ملحق إنشاء	1012	investissement	2.0	2004	Nationale	Beyrouth
Admin. bâtiments Publics	صور سراي إنشاء	1017	investissement	2.2	2004	Locale	Sud
Admin. bâtiments Publics	والعبودية المصنع في الحدود على حكومية أبنية مجمع إنشاء	1018	investissement	3.0	2004	Nationale	Békaa
Admin. bâtiments Publics	لبنان تلفزيون لشركة الفرنسية التقنية المساعدة	1029	investissement	0.5	2004	Nationale	Beyrouth
Admin. bâtiments Publics	الضنية قائمقامية إنشاء	1014	investissement	1.3	2004	Locale	Nord
Affaires sociales	وحاصبيا راشيا قضاء في المناطق البرنامج لتنفيذ الوسيلة الهيئات	1110	Investissement	1.4	2004	Régionale	Békaa
Affaires sociales	وعاليه الشوف قضاء في المناطق البرنامج لتنفيذ الوسيلة الهيئات	1111	Investissement	1.4	2004	Régionale	Mont Liban
Affaires sociales	طرابلس في المناطق البرنامج لتنفيذ الوسيلة الهيئات	1112	Investissement	1.4	2004	Régionale	Nord
Affaires sociales	بيروت في المناطق البرنامج لتنفيذ الوسيلة الهيئات	1113	Investissement	1.4	2004	Régionale	Beyrouth
Affaires sociales	وزغرتا الضنية/المنية في المناطق البرنامج لتنفيذ الوسيلة الهيئات	1114	Investissement	1.4	2004	Régionale	Nord
Affaires sociales	وجبيل البترون بشري، في المناطق البرنامج لتنفيذ الوسيلة الهيئات	1115	Investissement	1.4	2004	Régionale	Nord
Affaires sociales	الاجتماعية الشؤون وزارة مع بالتعاون الأهلية الجمعيات مسح مشروع	1116	Investissement	0.2	2004	Nationale	Diffuse
Affaires sociales	الاجتماعي المسح بعد تحدد وطنية قطاعية برامج ثلاث لتنفيذ الوسيلة الهيئات	1117	Investissement	2.6	2004	Nationale	Diffuse
Agriculture et irrigation	Phase I du projet du projet d'irrigation du Sud (Canal 800) - Partie II	975	Investissement	100.0	2005	Régionale	Sud

Secteur	Intitulé	Référence CDR ou STADTL	Nature	Coût global	Année démarrage	Extension du service	Localisation
Agriculture et irrigation	Barrage de El Hasbani / Ibl Saqi	SDATL	Investissement	35.0	2009	Régionale	Sud
Agriculture et irrigation	Barrage de Noura Et Tahta	SDATL	Investissement	36.5	2008	Régionale	Nord
Agriculture et irrigation	Barrage de Aassi	SDATL	Investissement	50.0	2008	Régionale	Békaa
Agriculture et irrigation	Lac de Yammouné	SDATL	Investissement	6.0	2005	Locale	Békaa
Agriculture et irrigation	Projet d'irrigation du Aassi	SDATL	Investissement	50.0	2008	Locale	Békaa
Agriculture et irrigation	Projet d'irrigation de Noura Et Tahta	SDATL	Investissement	50.0	2008	Locale	Nord
Agriculture et irrigation	Projet d'irrigation du Hasbani	SDATL	Investissement	50.0	2005	Locale	Sud
Agriculture et irrigation	Projet d'irrigation de Canal 800 (Phase II)	SDATL	Investissement	220.0	2005	Régionale	Sud
Agriculture et irrigation	Lac du Azzibé	SDATL	Investissement	10.0	2007	Locale	Mont Liban
Agriculture et irrigation	Lac de Qammouaa	SDATL	Investissement	10.0	2007	Locale	Nord
Agriculture et irrigation	Adducteur Anane Nabatiyé	SDATL	Investissement	35.0	2008	Régionale	Sud
Agriculture et irrigation	Projet d'irrigation du Sud Qaraoun	SDATL	Investissement	5.0	2008	Locale	Békaa
Agriculture et irrigation	Barrage de Bared	SDATL	Investissement	45.0	2010	Régionale	Nord
Agriculture et irrigation	Barrage de Younine	SDATL	Investissement	20.0	2010	Régionale	Békaa
Agriculture et irrigation	Barrage de laal	SDATL	Investissement	45.0	2010	Régionale	Nord
Agriculture et irrigation	Barrage de Massa	SDATL	Investissement	16.0	2010	Régionale	Békaa
Agriculture et irrigation	Barrage de Khardali	SDATL	Investissement	145.0	2010	Régionale	Sud
Agriculture et irrigation	Barrage de Dar Beachtar	SDATL	Investissement	40.0	2010	Régionale	Nord
Agriculture et irrigation	Barrage de Qarqaf	SDATL	Investissement	20.0	2010	Régionale	Nord
Agriculture et irrigation	Barrage de Kfarsir	SDATL	Investissement	12.0	2010	Régionale	Sud
Agriculture et irrigation	Lac de Qatlabé	SDATL	Investissement	10.0	2010	Locale	Nord
Agriculture et irrigation	Lac de Kouachra	SDATL	Investissement	1.0	2010	Locale	Nord
Agriculture et irrigation	Lac de Sbat	SDATL	Investissement	6.0	2010	Locale	Békaa
Agriculture et irrigation	Lac de Jriban	SDATL	Investissement	6.0	2010	Locale	Békaa
Agriculture et irrigation	Lac de Balaa	SDATL	Investissement	10.0	2010	Locale	Nord
Agriculture et irrigation	Lac de Maasser Ech Chouf	SDATL	Investissement	10.0	2010	Locale	Mont Liban
Agriculture et irrigation	Lac de Brissa	SDATL	Investissement	10.0	2010	Locale	Nord
Agriculture et irrigation	Lac de Rachaya	SDATL	Investissement	10.0	2010	Locale	Békaa

Secteur	Intitulé	Référence CDR ou STADTL	Nature	Coût global	Année démarrage	Extension du service	Localisation
Agriculture et irrigation	Lac de Kfarhouneh	SDATL	Investissement	10.0	2010	Locale	Sud
Agriculture et irrigation	Lac de Chouhour	SDATL	Investissement	5.5	2010	Locale	Sud
Agriculture et irrigation	Projet d'irrigation de El Bared	SDATL	Investissement	8.0	2010	Locale	Nord
Agriculture et irrigation	Projet d'irrigation de Younine	SDATL	Investissement	15.0	2010	Locale	Békaa
Agriculture et irrigation	Projet d'irrigation du Sud Bekaa – Rive gauche phase 2	SDATL	Investissement	45.0	2010	Locale	Békaa
Agriculture et irrigation	Projet d'irrigation du Sud Bekaa – Rive droite	SDATL	Investissement	55.0	2010	Locale	Békaa
Agriculture et irrigation	Projet d'irrigation du Sud Bekaa – Zone Nord	SDATL	Investissement	30.0	2010	Locale	Békaa
Agriculture et irrigation	Projet d'assainissement et de drainage de la Bekaa	SDATL	Investissement	12.0	2010	Locale	Békaa
Agriculture et irrigation	Projet d'irrigation de Qasmiyé (Phase 2)	SDATL	Investissement	7.0	2010	Locale	Sud
Agriculture et irrigation	Projet d'irrigation de Khardalé	SDATL	Investissement	95.0	2010	Locale	Sud
Agriculture et irrigation	Projet d'irrigation de Massa – Yahfoufa	SDATL	Investissement	7.0	2010	Locale	Békaa
Agriculture et irrigation	Réseaux rattachés aux projets d'irrigation petite et moyenne des lacs collinaires - Travaux supplémentaires	972	Investissement	0.2	2004	Locale	Diffuse
Eau potable	Barrage de Chabrouh	SDATL	Investissement	48.0	2003	Régionale	Mont Liban
Eau potable	Barrage de Boqaata	SDATL	Investissement	35.0	2010	Régionale	Mont Liban
Eau potable	Barrage de Damour	SDATL	Investissement	60.0	2010	Régionale	Mont Liban
Eau potable	Barrage de Nahr El Jaouz/Qalaat El Msailha	SDATL	Investissement	2.0	2010	Régionale	Nord
Eau potable	Barrage de Bisri	SDATL	Investissement	50.0	2010	Régionale	Sud
Eau potable	Barrage de Janné	SDATL	Investissement	60.0	2010	Régionale	Mont Liban
Eau potable	Barrage de Azzounie	SDATL	Investissement	20.0	2010	Régionale	Mont Liban
Eau potable	Lac de Laqlouq	SDATL	Investissement	10.0	2010	Locale	Nord
Eau potable	Lac de Qaissamani	SDATL	Investissement	8.0	2010	Locale	Mont Liban
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Ehden & environs	73	Investissement	10.0	2002	Locale	Nord
Eaux usées	Station de Traitement (secondaire) à Ghadir	55	Investissement	50.0	2006	Régionale	Beyrouth
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Kesrouane	59	Investissement	90.0	2006	Locale	Mont Liban
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Qartaba & environs	80	Investissement	3.2	2004	Locale	Mont Liban
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Sour et EIE pour réseaux et station de traitement à Sarafand		Investissement	45.5	2004	Locale	Sud
Eaux usées	Station de Traitement & réseaux à Nabi Chit - Riyak - Fourzol	101	Investissement	8.6	2006	Locale	Békaa
éducation générale	Construction et équipement de l'école de Yahchouche	606, 607	investissement	1.7	2004	Locale	Mont Liban

Secteur	Intitulé	Référence CDR ou STADTL	Nature	Coût global	Année démarrage	Extension du service	Localisation
éducation générale	équipement de l'école de Ba'aqline	585	investissement	0.3	2004	Locale	Mont Liban
éducation générale	les écoles de Beyrouth: projet de constructions d'écoles	4 écoles	investissement	13.3	2004	Locale	Beyrouth
éducation générale	Construction et équipement de l'école de Hsarat à Gbayl	578, 579	investissement	0.3	2005	Locale	Mont Liban
éducation générale	Construction et équipement de l'école de Amrousiyyé	580, 581	investissement	2.4	2005	Locale	Mont Liban
éducation générale	Construction et équipement de l'école de Bater	582, 583	investissement	1.8	2007	Locale	Mont Liban
éducation générale	construction de l'école de Kfar Débian	586	investissement	0.8	2007	Locale	Mont Liban
éducation générale	les écoles de Beyrouth: projet de constructions d'écoles	4 écoles	investissement	13.3	2006	Locale	Beyrouth
éducation générale	les écoles de Beyrouth: projet de constructions d'écoles	4 écoles	investissement	20.0	2008	Locale	Beyrouth
éducation supérieure	construction du local de ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur à l'UNESCO à Beyrouth		investissement	10.0	2004	Nationale	Beyrouth
éducation supérieure	équipement de la faculté des sciences	477	investissement	5.0	2004	Régionale	Beyrouth
éducation supérieure	construction du camping universitaire du Liban Nord	478	investissement	35.0	2004	Régionale	Nord
éducation supérieure	construction du camping universitaire du Liban Sud	SDATL	investissement	30.0	2004	Régionale	Sud
éducation supérieure	construction du camping universitaire de la Békaa	SDATL	investissement	30.0	2004	Régionale	Békaa
Énergie	Transport- Installations des nouvelles lignes de transport et des sous-stations	Sdatl	Investissement	240.0	2005	Nationale	Diffuse
Énergie	Distribution- Installations des nouvelles lignes de distribution et des postes MT/BT	Sdatl	Investissement	87.5	2004	Nationale	Diffuse
Énergie	Canalisations du gaz jusqu'à Zahrani	Sdatl	Investissement	200.0	2020	Nationale	Mont Liban
enseignement technique	construction de l'école professionnelle de Sir el Gharbié	811	investissement	0.8	2004	Locale	Sud
enseignement technique	équipement de l'école professionnelle de Sir el Gharbié	815	investissement	0.8	2006	Locale	Sud
enseignement technique	construction de l'école professionnelle de Khiam	812	investissement	0.8	2004	Locale	Sud
enseignement technique	construction de l'école professionnelle de Qabb Elias	839	investissement	0.0	2004	Locale	Békaa
enseignement technique	équipement de l'école professionnelle de Qabb Elias	843	investissement	0.0	2006	Locale	Békaa
enseignement technique	construction de l'école professionnelle de Majdel Anjar	840	investissement	0.0	2004	Locale	Békaa
enseignement technique	équipement de l'école professionnelle de Majdel Anjar	844	investissement	0.8	2006	Locale	Békaa
enseignement technique	construction de l'école professionnelle de El-Qaa	848	investissement	1.0	2004	Locale	Békaa
enseignement technique	équipement de l'école professionnelle de El-Qaa	849	investissement	0.8	2006	Locale	Békaa
enseignement technique	construction de l'école professionnelle de Jeb-Jannine	846	investissement	1.0	2004	Locale	Békaa
enseignement technique	équipement de l'école professionnelle de Jeb-Jannine	847	investissement	0.8	2006	Locale	Békaa

Secteur	Intitulé	Référence CDR ou STADTL	Nature	Coût global	Année démarrage	Extension du service	Localisation
enseignement technique	construction de l'école professionnelle de Nabi-Chit	850	investissement	1.0	2004	Locale	Békaa
enseignement technique	équipement de l'école professionnelle de Nabi-Chit	851	investissement	0.8	2006	Locale	Békaa
enseignement technique	construction de l'école professionnelle de Dayr el Ahmar	852	investissement	1.0	2004	Locale	Békaa
enseignement technique	équipement de l'école professionnelle de Dayr el Ahmar	853	investissement	0.8	2006	Locale	Békaa
enseignement technique	construction de l'école professionnelle de Bar Elias	854	investissement	1.0	2004	Locale	Békaa
enseignement technique	équipement de l'école professionnelle de Bar Elias	855	investissement	0.8	2006	Locale	Békaa
enseignement technique	construction de l'école professionnelle de Zahlé	856	investissement	1.0	2004	Locale	Békaa
enseignement technique	équipement de l'école professionnelle de Zahlé	857	investissement	0.8	2006	Locale	Békaa
enseignement technique	construction de l'école professionnelle de Agaba-Rachaya	858	investissement	1.0	2004	Locale	Békaa
enseignement technique	équipement de l'école professionnelle de Agaba-Rachaya	859	investissement	0.8	2006	Locale	Békaa
jeunesse et sports	بعلبك ملعب إنشاء مشروع	1024	investissement	6.0	2004	Régionale	Békaa
jeunesse et sports	عاليه ملعب تكملة	1073	investissement	1.0	2004	Régionale	Mont Liban
jeunesse et sports	أنصار ملعب تكملة	1074	investissement	2.0	2004	Régionale	Sud
jeunesse et sports	زحلة ملعب إنشاء	1075	investissement	2.0	2004	Régionale	Békaa
jeunesse et sports	القيل سن ملعب إنشاء	1025	investissement	4.0	2004	Régionale	Mont Liban
jeunesse et sports	إدارة مجلس بإدارة الدولي كرامي رشيد معرض في التشكيلية الفنون متحف إنشاء إبتكمال المعرض	1023	investissement	1.3	2004	Régionale	Nord
Routes	Autoroute Beyrouth-Damas (Mdeirej-Masnaa)	150, 151	Investissement	100.0	2004	Nationale	Békaa
Routes	Entrées Est et Nord De Beyrouth	CDR	Investissement	63.0	2003	Régionale	Beyrouth
Routes	Antelias - Maameltein (A2)	SDATL	Investissement	368.0	2004	Nationale	Beyrouth
Routes	Périphérique de Beyrouth	SDATL	Investissement	438.0	2004	Nationale	Beyrouth
Routes	Autoroute Côtière Du Nord	CDR	Investissement	42.0	2003	Nationale	Nord
Routes	Autoroute Côtière Du Sud	CDR	Investissement	69.8	2004	Nationale	Sud
Routes	Jbab El Homr - Hermel	201	Investissement	10.0	2003	Régionale	Nord
Routes	Constructions de Routes dans le Nord	CDR	Investissement	41.0	2004	Locale	Nord
Routes	Construction de Routes dans le Mont Liban	CDR	Investissement	34.0	2004	Locale	Mont Liban
Routes	Autoroute Côtière Du Sud - Boulevard côtier de Saida	1055	Réhabilitation	12.0	2003	Régionale	Sud
Routes	Réhabilitation de Routes dans le Nord	CDR	Réhabilitation	86.7	2003	Locale	Nord
Routes	Réhabilitation de Routes dans le Sud	CDR	Réhabilitation	42.8	2003	Locale	Sud

Secteur	Intitulé	Référence CDR ou STADTL	Nature	Coût global	Année démarrage	Extension du service	Localisation
santé	Continuation of the Human Resource Development Program in Nursing		investissement	0.6	2004	Nationale	Beyrouth
santé	Equipping of the Health Center of Kham	900	investissement	0.3	2004	Locale	Sud
santé	The Unit for integration of Health Services in South Lebanon	902	investissement	2.3	2004	Nationale	Sud
santé	Expanding the capacity of the Central Health Lab of the Ministry of Health		investissement	0.9	2004	Nationale	Beyrouth
santé	Creation and commissioning of a Health Center in Remiesh	898	investissement	0.8	2004	Locale	Sud
santé	Creation and commissioning of a Health Center in Llaboue	901	investissement	1.0	2004	Locale	Békaa
santé	Equipment of the hospitals of: Jizzine, Sidon, Tibnine, Zahlé.	893 - 892 - 895 - 896	investissement	14.5	2004	Locale	Sud
santé	Completion of purchase of equipment needed for Beirut Government University Hospital		investissement	4.0	2004	Locale	Beyrouth
santé	Expansion of the Physical Structure of Tibnine Hospital	886	investissement	1.0	2004	Locale	Sud
santé	Additional building works for 4 hospitals in the north	1176 - 1177 - 1179 - 1180	investissement	4.5	2005	Locale	Nord
santé	Equipping Keserwan hospital	1172	investissement	2.4	2004	Locale	Mont Liban
santé	Equipping of hospitals and health Centers in Nabatieh	1155	investissement	4.5	2005	Locale	Sud
santé	Rehabilitation and extension of Baabda hospital	1173	investissement	2.0	2004	Locale	Mont Liban
santé	Rehabilitation and extension of Qortoba hospital	1181	investissement	0.7	2005	Locale	Mont Liban
Transport Ferré, ports et aéroport	Expansion du Port de Tripoli	1005	Investissement	45.0	2003	Nationale	Nord
Transport Ferré, ports et aéroport	Remise en Forme du Chemin de Fer Liant Tripoli à la Frontière Syrienne	SDATL	Investissement	26.5	2003	Nationale	Nord
Transport Ferré, ports et aéroport	Remise en Forme du Chemin de Fer Liant Riyak à la Frontière Syrienne Est	SDATL	Investissement	15.0	2004	Nationale	Békaa
Transport Ferré, ports et aéroport	Travaux Civiles des Pistes et Taxiways Actuels de l'Aéroport International de Beyrouth		Réhabilitation	7.0	2003	Nationale	Beyrouth
Transport Ferré, ports et aéroport	Services et Système d'Information pour la Navigation Aérienne à l'Aéroport International de Beyrouth		Réhabilitation	2.1	2003	Nationale	Beyrouth
Énergie	Production- Construction des nouvelles centrales ou augmentation de capacité des centrales existantes	Sdatl	Investissement	260.0	2005	Nationale	Diffuse